

Du délit de blasphème en Islam (de son imposition et de sa contrainte)

Sur l'intolérance d'une partie des musulmans.

Par Benjamin LISAN, le 16/01/2018

« *Le fanatisme est une peste qui reproduit, de temps en temps, des germes capables d'infester la terre* », Diderot, Encyclopédie.

1 Le délit de blasphème en Occident et en terre d'islam

En Occident, on ne vous condamne pas pour délit de blasphème, athéisme, apostasie, ce qui n'est pas le cas en terre d'Islam. Il n'existe aucun pays musulman où l'on peut s'affirmer athée ou apostat, même en le déclarant sur internet, sans s'attirer des problèmes.

La différence entre certains croyants musulmans et l'immense majorité des croyants d'autres confessions et des athées, en Occident, réside dans le simple fait que ces derniers ne cherchent pas à imposer leur croyance ou athéisme aux autres (qu'ils soient musulmans ou non-musulmans ...).

La règle, en Occident, est la liberté de conscience et d'expression, qui garantit la liberté religieuse, garantie par la déclaration universelle des droits de l'homme (humains) de 1948 [7].

Selon la loi de 1905 [8], la République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes.

La loi lui garantit la possibilité de changer de religion et de conviction (cf. article 18 de cette même déclaration).

Selon la Constitution française du 4 octobre 1958, « *La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances* ». C'est la laïcité qui garantit la liberté de croire ou de ne pas croire.

Le citoyen français est libre de croire ou de ne pas croire. Il a aussi le droit d'être athée.

En France, il n'y a pas de « racisme d'état » [contrairement à ce qu'affirment les racistes et indigènes de la république]. La loi française garantit l'égalité de traitement (sans distinction ou discrimination aucune) de tout citoyen français, quelque soient sa « race », sa couleur (de peau), son sexe (qu'il soit homme ou femme), sa langue, sa religion, ses opinions politiques ou toute autre opinion, son origine nationale ou sociale, sa fortune, sa naissance ou de toute autre situation (cf. article 2 de la déclaration universelle des droits de l'homme, que la France a signée en 1948).

La Cour européenne des droits de l'homme (CEDH) avait clairement énoncé en 2003 que la charia était incompatible avec les droits de l'homme. Se fondant sur l'interdiction de l'abus de droit, la Cour européenne des droits de l'homme a dénié le droit d'association à des mouvements prônant la charia, car contraires aux valeurs de la Convention européenne des droits de l'homme [10].

Selon le philosophe Henri Peña-Ruiz, « *le principe de liberté de conscience est une invention laïque et un rempart contre le fanatisme* » [11].

Dans le passé, les principaux courants du christianisme _ l'église catholique et les églises protestantes principales ... _ ont commis des crimes, mais elles n'en commettent plus au 21^e siècle. Actuellement, les courants principaux du christianisme sont tous pacifiques¹ ... Aucun n'appelle à la guerre sainte. Ils parlent tous de dialogue interreligieux, d'œcuménisme ... Alors que les cas de dialogues interreligieux, en terre d'islam, sont plutôt rares.

¹ 1) Même s'ils peuvent tenir des discours rétrogrades sur la contraception (le préservatif), le sexe hors mariage, IVG, les homosexuels, le mariage homosexuel ... et aller à l'encontre des avancées sociales actuelles, en Occident (pour les femmes, les LGBT ...).

2) Je ne parle pas des courants minoritaires sectaires, qui peuvent être intolérants, appeler à la violence. Je n'ai pas eu le temps de réaliser mon étude sur « l'éveil à la tolérance » de l'église orthodoxe (en particulier en Russie). Il y aurait une étude à réaliser sur l'église orthodoxe.

En occident, un musulman peut convertir à l'islam un non-musulman. Alors qu'en terre d'islam, les juifs, les chrétiens, les zoroastriens ... ne peuvent y convertir les musulmans, les juifs, les zoroastriens ou même les animistes / polythéistes (qui y subsisteraient) ..., à leur religion.

En république (française), comme en Science moderne, avec la démarche scientifique moderne, il n'y a pas de domaine « sacré » : tout domaine (sacré ou non) peut être soumis à la discussion rationnelle, à l'analyse scientifique, y compris les religions, leur prophètes² (même Mahomet, Jésus, Moïse ...) et leurs textes sacrés (la Bible, le Coran, les textes sacrés hindous, zoroastriens ...).

Le Manifeste d'Oslo de 2011 qui a fondé l'Association Internationale de la Libre Pensée écrivait « *Nous ne reprochons pas aux hommes leurs opinions. Nous reprochons aux institutions [religieuses ...] de vouloir imposer des opinions.* ». Pour un libre-penseur, une croyance religieuse est une opinion [comme les autres, pas plus, pas moins] et comme telle on a le droit de la critiquer, comme on a le droit de la respecter. Elle ne doit bénéficier d'aucune exception, passe-droit, privilège, qui lui permettrait d'être exemptée ou d'être au-dessus de toute critique (rationnelle) [14].

Au contraire, pour les croyants (ceux intolérants, du moins) « Une croyance religieuse n'est pas une opinion, elle ne peut être sujette à débat, car elle est « sacrée », « révélée », donc venant de Dieu, et, de ce fait, elle est la Vérité intouchable. Et on peut punir celui qui la remet en cause ».

Pour ces croyants intolérants, cette vérité peut alors, d'ailleurs, être imposée, aux autres (croyants ou non), y compris par la coercition, l'oppression, la menace, si nécessaire, ..., soi-disant pour leur « bien », dès que le recours à la persuasion, durant la prédication (l'enseignement de la religion), ne fonctionne pas³.

Pour le croyant, la preuve de cette vérité est qu'elle est reçue par le prophète et comme ce dernier dit l'avoir reçue directement de Dieu, on doit le croire. Le comportement extraordinaire ou hors norme du prophète ou bien ses succès (ou ses « miracles ») sont aussi d'autres « éléments de preuves », pour le croyant, pour affirmer que le prophète dit la vérité et pour encore plus renforcer sa propre conviction.

Au contraire, pour le sceptique, ce ne sont que des preuves à usage interne, qui ne peuvent convaincre que les croyants, via les biais de confirmation⁴. « *Une croyance n'est correcte que si elle est basée sur des preuves [scientifiques]* » (argument de Bertrand Russel) [12].

En Occident, l'humour, voire les caricatures, sur les croyances et les croyants sont autorisés [13]. Mais pas en terre d'islam.

Dans les pays musulmans, « Insultes à L'islam » est toujours puni par la loi. Si un Occidental le fait, au mieux, il est emprisonné, puni d'une amende, au pire, sa peine pourrait aller jusqu'à sa décapitation ou à un autre supplice.

² 1) Jésus, Abraham et Moïse étaient-ils psychotiques ? Clément Guillet, <http://m.slate.fr/story/115853/jesus-abraham-moise-psychotiques>

2) The Role of Psychotic Disorders in Religious History Considered [Le rôle des troubles psychotiques dans l'histoire religieuse considérée], Evan D. Murray ,MARYLAND, Miles G. Cunningham ,MD, Ph.D. Et Bruce H. Price ,MARYLAND, <http://neuro.psychiatryonline.org/doi/full/10.1176/appi.neuropsych.11090214>

³ Sur un site web marocain, en français, consacré à l'islam, j'avais pu lire que « Si un roi refuse que des prédicateurs musulmans puissent venir enseigner l'islam dans son pays (par la dawa), alors ils ont le droit de faire le djihad guerrier contre ce roi, pour le forcer à accepter la prédication des prédicateurs musulmans dans son pays ».

⁴ 1) Biais cognitif consistant à privilégier les informations confirmant ses idées préconçues ou ses hypothèses et/ou à accorder moins de poids aux hypothèses et informations jouant en défaveur de ses conceptions. Cf. Biais de confirmation, https://fr.wikipedia.org/wiki/Biais_de_confirmation , 2) le raisonnement circulaire peut aussi entrer en jeu. Argument circulaire (ou raisonnement circulaire ou effet cerceau) : Supposer comme prémisse (ou axiome ou dogme intouchable), l'argument que l'on veut prouver. On part du principe que l'axiome (l'argument) est vrai et, ensuite, on fait tout pour le prouver. Exemples de raisonnements proches du raisonnement circulaire : a) "Le message d'Allah est d'obéir à Mahomet, au Messager d'Allah", qu'est-ce qui le prouve ? Réponse: Mahomet qui dit qu'il est le messager d'Allah, b) Le Coran est la preuve qu'Allah existe, car c'est dans le Coran qui le dit. Cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Argument_circulaire

2 Exemples de ce qui est « blasphématoire » selon certains musulmans

2.1 Déclarations de musulmans sur ce qui est blasphématoire, à leurs yeux

Le délit de blasphème, en Islam, est à géométrie variable. Il recouvre différents niveaux d'interdits et d'extensions de ces derniers, selon le contexte, selon la personnalité et la croyance des musulmans qui vous les imposent.

Selon certains d'entre eux : « *le blasphème est tout ce qui est « horrible », « blessant » (aux yeux des musulmans), par exemple, par une critique contre l'islam, le Coran, le prophète Mahomet et même contre les musulmans* ».

Par exemple, pour ces derniers :

Selon un algérien, Houtachi : « [le nom] 'Mahomet' est une des création des ennemis de l'islam et de l'humanité, donc je n'accepte pas quand on déforme son nom, ni celui d'un autre être humain, c'est immoral [son vrai nom est « Muhammad »] ».

Donc, selon Houtachi, employer le nom 'Mahomet' au lieu de Muhammad, par un « mécréant », serait un blasphème.

Selon le même Houchati : « alors tuer les musulmans c'est mielleux. LES ACCUSER DE TOUT LES MAUX DU MONDE, NORMAL. INSULTER LEUR RELIGION, C'EST DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ! VOUS POUVEZ MEME INSULTER L'ÉVANGILE, NORMAL. MAIS ATTENTION DE TOUCHER AU PEUPLE ÉLU, C'EST de l'antisémitisme. ET DE MEME POUR L'OCCUPATION SIONISTE ET SON HISTOIRE DE CRIMES CONTRE L'HUMANITÉ. VOUS N'ÊTES QUE DES LÂCHES INTELLECTUELLEMENT. LIBERTÉ DE PENSÉE, MAIS PAS POUR TOUTE LES RELIGIONS, PAUVRE CON, PAUVRE IGNORANT !!!! ».

Donc quel a été mon « blasphème » ou mon « insulte » envers la religion des musulmans ? Ici, le fait d'avoir pris la défense des juifs. En effet, j'ai posté ce message, ci-dessous, dans le groupe Facebook « Dialogue entre musulman et apostat » :

« De Joann Sfar. Excellent.

Lire aussi cette interview, très intéressante, de la rabbine Delphine Horviller, sur l'antisémitisme, ci-après.

Quand dans une société, on commence à tuer des juifs, c'est qu'on va tuer d'autres personnes et que le mal va s'installer. Delphine Horviller : «L'antisémitisme n'est jamais une haine isolée, mais le premier symptôme d'un effondrement à venir», https://www.liberation.fr/debats/2019/01/08/delphine-horviller-l-antisemitisme-n-est-jamais-une-haine-isolee-mais-le-premier-symptome-d-un-effo_1701671 " ».

De plus, mon message était accompagné d'un dessin du dessinateur Joann Sfar, contenant ce texte :

« *Les juifs et le gaz sont deux éléments difficiles à associer dans une plaisanterie. Cependant, j'en suis certain, que les juifs sont comme le petit canari que les pompiers promènent dans l'immeuble pour voir s'il y a une fuite. Si le canari succombe, c'est que la maison est en danger. C'est sans doute à ça que servent mes coreligionnaires : quand on commence à les prendre pour cible, c'est que le reste du pays ne va pas tarder à morfler* ».

Donc, selon ce musulman, soutenir les juifs serait une insulte aux musulmans (voire à l'islam) (?).

Je suis tombé des nues, car dans mon esprit, ce texte me paraissait pourtant légitime en rapport avec une série récente de meurtres de juifs, commis par des musulmans français, en France et en Belgique [1].

Pour ce musulman, un tabou ou un interdit est qu'il ne faut pas toucher au dogme (islamiste) affirmant que les juifs ou le peuple juif sont mauvais (intrinsèquement, par essence). Et d'ailleurs, au moins une trentaine de versets coraniques, de hadiths, de prières musulmanes sont clairement antijuives [4]. Donc, si de nombreuses paroles Mahomet incitent à détester et à combattre les juifs, alors elles sont « sacrées » et elles sont intouchables, incritiquables. Elles sont des prescriptions qu'il faut suivre à la lettre sans se poser de question.

Quand on va sur le mur de ce musulman, on y trouve régulièrement des textes incitant à la haine, violemment anti-juifs ou anti-Israéliens, comme ceux-ci :

. « Le nazisme a été combattu ... Le sionisme doit l'être aussi !!! « L'humanité a cessé d'exister à la naissance d'Israël » Dustin Hoffmann. Rejoignez-nous sur notre page Facebook : Combattons la shoah en PALESTINE ».
. « [Les] Israéliens profanent les mosquées en Palestine, tous les jours, pour inciter la haine parmi les Palestiniens ! ».

Notes : Comparer les agissements de Tsahal envers les Palestiniens, aussi répréhensibles soient-ils, à la *Shoah* _ c'est dire au plus grand génocide de tous les temps _ me semble assez violent et ne correspond pas à la vérité historique. Or justement, il est fréquent que les arabes (y compris chrétiens) et les musulmans accusent régulièrement Israël de perpétrer un génocide contre les Palestiniens, en Israël. Mais, par contre, ils ne se remettent jamais en cause⁵.

Pourtant, le mot génocide a une définition internationale précise [2]. Or il n'a jamais pour être démontré que les Israéliens cherchaient délibérément à exterminer tout le peuple palestinien.

Ici l'affirmation « Profaner les mosquées » correspond, en fait, aux fouilles que Tsahal effectue dans les mosquées, pour vérifier qu'elles ne servent pas de cache d'armes ou de cellules clandestines (djihadistes ...) [3] (ses soldats ne prennent pas, en général, la « précaution » de retirer leurs chaussures, ce qui est d'autant plus « blasphématoire »).

Un thème, qu'on retrouve souvent, chez certains musulmans, est qu'en France, les musulmans seraient sans cesse maltraités en Occident (victimes d'islamophobie, y compris de l'état français), il y aurait un complot contre l'islam, alors que les juifs français, au contraire, y seraient favorisés.

De plus, en France, il y aurait aussi une vérité « sacré » incritiquable, celle de la *shoah*, et il y aurait un « délit de blasphème » contre toute critique des juifs et Israël et son existence.

Et il y aurait un autre « sacré » intouchable, en occident : on n'a pas le droit d'appeler à la libération de la Palestine, en expulsant les Israéliens, i.e. les colonisateurs⁶. Voici des exemples soutenant ces thèses :

Selon Amina : « La raison du plus fort est toujours la meilleure, plus encore lorsque le loup se déguise en grand-mère. Ainsi, saccager des tombes de goys (non juifs) sont des dégradations, s'attaquer à des sépultures de défunts israélites, sont des profanations. Agresser une victime quelconque est un vulgaire délit, s'il s'agit d'une juive, c'est fatalement un crime antisémite, qui ameuté toute la presse et les politiciens bien placés et ceux qui visent à le devenir ».

Selon Houchati : « en France, tu critiques l'islam, tu es sur tous les plateaux TV, comme une stars ou un champion ! Tu critiques, comme Dieudonné, le sionisme, tu es lynché par les médias et les politiques et toute la meute du *peuple élu* [les juifs]. Où est la liberté d'expression ? ».

Pour Lofti, algérien : « C'est un peuple maudit » [...] « Les wahabistes et les sionistes sont les trouble makers de ce monde. *Sans eux, le monde serait plus parfait* ».

A mon avis, le rejet et la haine des juifs et des israéliens (l'antisémitisme), surtout s'il devient obsessionnel, est, en général, un marqueur ou indicateur de radicalisation, de début de basculement dans l'islamisme radical [27].

Le discours antisémite s'accompagne, d'ailleurs, souvent d'un discours complotiste (alléguant des faits, non scientifiquement prouvés, mais incitant à la haine ou au rejet de personnes ou de groupes de personnes, servant de boucs émissaires ou de souffre-douleurs au groupe).

Le discours haineux et complotiste n'offre pas de vision objective, scientifique, garantissant le recul et la neutralité, nécessaires à la réflexion, sur ces questions, ici, sur les juifs, le sionisme, Israël ...

⁵ Au printemps 1921, des Arabes s'attaquèrent aux Juifs vivant à Jaffa et les groupes de défense juives ripostèrent. Les Juifs développèrent leur organisation d'auto-défense, la Haganah et leur position se radicalisa, considérant que le dialogue n'était pas possible et que les Arabes ne comprenaient que la force. Le bilan des émeutes s'éleva à 47 Juifs et 48 Arabes tués et à 146 Juifs et 73 Arabes blessés. Source : https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89meutes_de_1921_en_Palestine_mandataire

⁶ En fait, ce qui est condamnable dans ces discours et puni par la loi française, ce sont les appels au meurtre des juifs. Quand on appelle à l'expulsion de tous les Israéliens de Palestine, cela sous-entend, par une guerre, voire un massacre. Mais ce dernier aspect est soigneusement dissimulé par les mouvements appelant à la « libération de la Palestine », tels le BDS etc.

A noter que cet algérien m'avait déjà montré, à de très nombreuses reprises, son extrême « partialité » (i.e. son esprit partisan) sur Israël et les juifs.

Donc, le délit de blasphème va très loin, quand il a va jusqu'à (vouloir) interdire le fait de prendre la défense des juifs et des israéliens (ce qui est justement le cas, dans un bon nombre de pays musulmans : Iran, Algérie ...). Cette mentalité haineuse explique pourquoi, par exemple, le chanteur juif, Enrico Macias, est interdit d'entrée en Algérie _ le pays où est né et a vécu _ parce qu'il défend le droit à l'existence d'Israël. Le caractère « nuisible / satanique des juifs » est une vérité sacrée (religieuse) pour certains musulmans. Le droit à l'existence d'Israël n'est donc pas envisageable. Cette question de la « reconnaissance de l'état d'Israël » est devenue un tabou, un interdit fort, qu'il est interdit de discuter, chez certains musulmans, sous peine de réactions hostiles, agressives, comme dans le cas précédent.

Selon Mehdi, un autre musulman convaincu, à qui j'ai demandé ce qu'il entendait par blasphémer : « Si tu préfères l'amour, tu peux aussi aimer notre Prophète Mouhammad PBSL et *arrêter de dire des choses horrible sur lui*. Car de toute façon, *tu ne le pourrais jamais le prouver*. Tu as affirmé certaines choses sans preuve, comme son mariage avec la soi-disant femme de son fils adoptif, sur le prétendu massacre des juifs [de la tribu des Banu Qurayza], et tu as traité notre Prophète de paranoïaque, ... etc. ». [...]

« C'est une insulte, quand tu dis que notre prophète a épousé la femme de son fils adoptif. Alors qu'il a épousé l'ex-femme de son fils adoptif. Puis quand tu dis que Muhammad PBSL a pratiqué le razzia, alors qu'il ne faisait que se défendre contre ceux qui le menaçaient de l'assassiner. Etc. » [...]

Mehdi a ajouté : « la preuve que le coran accepte la critique : Tu trouves sur YouTube pleine de vidéos qui critique le Coran ». Ce à quoi Amine lui a répondu : « mais ça veut dire pas que le coran accepte la critique ».

Ce à quoi Mehdi a rétorqué : « Tu dois juste être poli [avec les musulmans] (s'inspire-toi du livre comment se faire des amis de Dale Carnegie) ».

Donc, selon lui, « Blasphémer » c'est affirmer des choses sans preuve, mais surtout quand des allégations vont dans le sens de détruire l'image de Mahomet d'homme juste, saint, correct, magnanime, sans faille, sans tâche ...

Pour un certain nombre de musulman, critiquer Mahomet, c'est « salir son image ». C'est un blasphème. Par contre, ce qui est autorisé et ce qui leur fait plaisir est de faire son apologie (perpétuellement).

Il sera interdit de dire, par exemple, que la motivation originelle de Mahomet, derrière sa mission, aurait pu être un énorme de besoin de reconnaissance et de revanche sociales, liée à une impression de déclassement social, fortement ressenti durant son enfance (orphelin, il n'aurait peut-être pas bénéficié des privilèges _ attentions, amour, soins _ que ses camarades recevaient de leurs vrais parents). C'est un « impensable ».

Pour Mehdi, il y a une vérité intouchable, comme le fait « Mahomet a toujours été dans la légitime défense, il n'a toujours fait que des guerres défensives. Il n'a jamais ordonné le massacre de juifs ».

Ces affirmations religieuses dit, impose ce qu'est la/leur « vérité scientifique » en matière d'histoire de l'islam.

Le gouverneur chrétien de Jakarta, Basuki Tjahaja Purnama, surnommé Ahok, avait déclaré, en septembre 2017, que « *l'interprétation par certains oulémas (théologiens musulmans) d'un verset du Coran, selon lequel un musulman ne doit élire qu'un dirigeant musulman, était erronée* ». C'était son opinion. Mais pour cette simple déclaration, il a été condamné à deux ans de prison pour blasphème [6]. Pourtant, ce même Mehdi affirme « *Dans mon pays, l'Indonésie, il y a beaucoup d'athées et d'apostats. Et on les laisse tranquilles* ».

Même si cette accusation est peut-être un prétexte pour éliminer un adversaire politique, elle est significative d'un certain climat d'intolérance prégnant en Indonésie.

2.2 La fatwa contre l'écrivain algérien Kamel Daoud

À la suite de deux déclarations de l'écrivain franco-algérien Kamel Daoud, dans l'émission "on n'est pas couché" de France2, du 13 décembre 2014, dont « *Je persiste à le croire : si on ne tranche pas dans le monde dit arabe la question de Dieu, on ne va pas réhabiliter l'homme, on ne va pas avancer, a-t-il dit. La question religieuse devient vitale dans le monde arabe. Il faut qu'on la tranche, il faut qu'on la réfléchisse pour pouvoir avancer* », un imam salafiste algérien, Abdelfattah Hamadache Zeraoui, a appelé, sur Facebook à son "exécution", écrivant que « *si la charia islamique était appliquée en Algérie, la sanction serait la mort pour apostasie et hérésie* ». « *Il a mis le Coran en doute ainsi que l'islam sacré ; il a blessé les musulmans dans leur dignité et a fait des louanges à l'Occident et aux sionistes. Il s'est attaqué à la langue arabe*, écrit Abdelfattah Hamadache Zeraoui. (...) *Nous appelons le régime algérien à le condamner à mort*

publiquement, à cause de sa guerre contre Dieu, son Prophète, son Livre, les musulmans et leurs pays ». Bref, le fait de demander à tous les musulmans de changer leur rapport à leur religion, a tout de suite été considéré, par ce cheikh algérien, comme acte d'apostasie et de dénigrement de l'islam et un acte de guerre contre Allah, son Prophète, le Coran et les valeurs sacrées de l'islam⁷.

Cette fatwa est d'autant plus étonnante que Kamel Daoud n'a jamais critiqué vertement ou ouvertement l'islam⁸, dans le passé. Lui-même, jeune, voulait être imam et adolescent était tenté par l'islam radical⁹.

2.3 Interdiction de faire de l'humour avec Dieu, au Koweït

Fatima Al-Matar, ancienne professeure de droit à l'Université du Koweït, a annoncé, le 15/01/2019, qu'elle s'était installée aux États-Unis avec sa fille et qu'elle avait demandé l'asile dans ce pays. Elle a ajouté qu'elle avait été déférée [juste avant] devant le ministère public [le tribunal] pour blasphème et a été *accusée de mépris pour les religions et d'atteinte à l'être divin*. Dans un tweet, envoyé des USA, elle y indique : « *On m'a renvoyé devant un tribunal [au Koweït] pour mon tweet, ils m'ont accusé de blasphème, d'insultes envers Dieu et d'utilisation abusive d'un téléphone! Ils m'ont envoyé en justice parce que [pour blaguer, dans un tweet,] j'avais demandé à Dieu une Ferrari et des droits égaux !* » [15]. Traduction du Tweet mis en cause par le tribunal (ci-après) :

« *Moi : cher Dieu, c'est bientôt mon anniversaire*

Dieu : je sais !

Moi : est-ce que je peux avoir une Ferrari ?

Dieu : soyez raisonnable !

Moi : les droits des femmes et l'égalité des sexes ?

Dieu : quelle est la couleur de la Ferrari ? ».

2.4 Interdiction de l'athéisme, perçu commun blasphème contre Dieu

Des musulmans m'ont déjà tenu ce genre discours : « *Les athées sont immoraux* ». « *L'athéisme est immoral* ». « *Sans religion, [il n'y a] pas de morale* ». « *Les athées sont des pervers* ».

C'est une autre de leur « vérité » intouchable : Les athées sont intrinsèquement pervers ou mauvais.

Ce genre d'affirmation m'a tellement surpris, que j'ai répondu ainsi à l'un d'entre eux :

« Pour moi, il n'est pas nécessaire d'avoir une religion, pour avoir des valeurs morales et/ou un fond moral. Par exemple, j'ai un ami médecin à la retraite, Philippe..., qui passe son temps à faire de l'action humanitaire au bout du monde (dans des régions reculées de Madagascar, de l'Himalaya indien, au Spiti ...). Or je le sais incorruptible. Le professeur physicien Albert Jacquard (athée) se battait pour les sans-abris, via l'association Droit au logement. Le professeur oncologue, Léon Schwarzenberg (athée) se distinguait aussi par son engagement en faveur des sans-abri et des « sans-papiers », via aussi l'association Droit au logement, dont il a été le président d'honneur. Stephen Hawking (athée), malgré sa grave maladie, la maladie de Charcot, a poursuivi ses travaux scientifiques, a écrit 10 livres de vulgarisation et la Série Georges de fictions pour enfants, a animé une série d'émissions TV scientifiques "Genius", pour le National Geographic. Il n'y a donc pas nécessairement besoin de croire pour avoir une morale ».

Pour certains musulmans, s'il y a une contradiction entre la science moderne et la vérité religieuse, alors, dans ce cas, pour eux, *la Religion a raison contre la Science* (moderne). Il y aurait donc une vérité au-delà et hors du champ

⁷ 1) Au cours de la même émission, Kamel Daoud revenait sur sa propre tentation islamiste, lorsqu'il était adolescent, et sur "l'échec" des printemps arabes. 2) Cet imam est le chef d'un parti non autorisé, le Front de la Sahwa libre, qui s'est fait connaître ces derniers mois pour sa campagne contre le ministre de l'Éducation algérien, accusé d'être soumis aux "lobbys" français, ou son appel à brûler les œuvres du poète syrien Adonis. Source : Kamel Daoud sous le coup d'une fatwa, Le journaliste et romancier algérien, auteur de "Meursault, contre-enquête", est menacé de mort par un salafiste algérien qui l'accuse d'"hérésie". Par Marion Cocquet, 17/12/2014, https://www.lepoint.fr/culture/kamel-daoud-sous-le-coup-d-une-fatwa-17-12-2014-1890421_3.php

⁸ Un exemple de sa position sur l'islam : « J'ai toujours eu cette impression quand j'écoute le Coran . J'ai le sentiment qu'il ne s'agit pas d'un livre, mais d'une dispute entre un ciel et une créature. La religion pour moi est un transport collectif que je ne prends pas. J'aime aller vers ce Dieu à pied s'il le faut, mais pas en voyage organisé ».

⁹ Cf. <https://www.observalgerie.com/actualite-algerie/culture/rachid-boudjedra-kamel-daoud-a-ete-imam-a-porte-barbe-gamis/>

scientifique, inaccessible à ce dernier. En suivant cette logique, si la théorie de l'évolution et celle de la relativité vont à l'encontre de la « vérité religieuse », **alors elles ne sont pas vraies** (et un « bon croyant » peut alors aussi affirmer la terre est immobile, au centre l'univers, voire plate ...). Ce qui compte, pour certains, est que la religion gagne. Et faire prévaloir la vérité scientifique contre la « vérité religieuse » peut être même perçue comme un blasphème.

Pour certains, la science moderne est suspecte du fait qu'elle se passe de Dieu et est matérialiste dans sa démarche.

2.5 L'interdiction de la critique et du doute

Des musulmans m'ont déjà tenu ce discours :

« *La vérité, c'est la loi d'Allah, et elle ne peut souffrir d'aucune critique* ». « *La certitude est le capital de la foi* ».

Pour ces musulmans, plus un musulman croit, adore, et ne doute pas, concernant sa foi dans le prophète Mahomet et l'islam, mieux c'est. Plus, tel croyant fait preuve d'une dévotion sans faille (un des signes étant la bosse ou la marque noire, de la prière, sur le front du croyant, la *zaziba* [5]), plus il est bien vu par ses coreligionnaires, qui sont dans le même état ou disposition d'esprit. Par contre, pour eux, le doute est mauvais, haram (illicite), voire inspiré par le Diable (les forces mauvaises). Certains pensent que l'athéisme est inspiré par le Diable (Sheitan).

Critiquer ou se moquer de cette dévotion est un blasphème. L'islam, Mahomet, le Coran, cette foi ou dévotion, font partie des choses « sacrées », auxquels un musulman et un non musulman ne doit pas toucher.

2.6 Le délit d'islamophobie et d'essentialisation

L'islamophobie se définit étymologiquement comme la peur ou la crainte de l'islam. Née dans la première moitié du XXe siècle, la définition de ce mot varie suivant les milieux et les périodes. Depuis Khomeiny, son sens a été déplacé vers la notion d'une « hostilité envers l'islam et les musulmans ».

En occident, certains musulmans veulent criminaliser le rejet, l'hostilité, la haine des musulmans (xénophobie), mais aussi *toute hostilité envers l'islam et toute critique de cette dernière religion*, en instituant un délit spécifique d'islamophobie, ce qui reviendrait à instituer un délit de blasphème, interdisant alors, dans la loi, toute critique de l'islam, mais aussi du comportement de certains musulmans (même si cela concerne le terrorisme, l'intolérance envers les juifs, les chrétiens, les polythéistes ...).

Donc, le désir, chez certains, d'étendre le périmètre et le « rayon d'action » du délit de blasphème peut aller très loin.

L'accusation d'essentialisation¹⁰ (de la population musulmane ...) est une accusation redoutable, permettant à certaines associations islamistes _en particulier le CCIF (Collectif contre l'islamophobie en France) et CRI (Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie) _ et certaines associations de gauche, soutenant les musulmans, de vous accuser de racisme ¹¹, **pour tout propos négatif ou critique sur les musulmans, mais surtout de lancer des procédures judiciaires contre vous** _ ce que certains nomment « *jihad judiciaire*^{12 13} » _, ce qui contribuera, très sûrement, à vous

¹⁰ De faire une généralisation abusive contre une population donnée.

¹¹ Article R625-7 du code pénal : « *La provocation non publique à la discrimination, à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe. Est punie de la même peine la provocation non publique à la haine ou à la violence à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou de leur handicap, ainsi que la provocation non publique, à l'égard de ces mêmes personnes, aux discriminations prévues par les articles 225-2 et 432-7* ». Source :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022376044&cidTexte=LEGITEXT000006070719>

¹² Bien que le site "Gatestone Institute" est considéré comme islamophobe (et de droite), je cite cet article : France : le Jihad par les tribunaux - Gatestone Institute, <https://fr.gatestoneinstitute.org/10693/france-jihad-tribunaux>

¹³ Les victimes de ce "*djihad judiciaire*" ont été : 1) le journal Charlie Hebdo (en 2007, en 2013), 2) Michel Houellebecq, écrivain (en 2002), 3) Eric Zemmour, écrivain, essayiste et journaliste politique (un procès par an, entre 2011 et 2016), 4) Pascal Bruckner, romancier et essayiste (en 2015), 5) Georges Bensoussan, historien (en 2017), 6) Véronique Corazza, principale de collège à Saint-Denis (en 2017), 7) Laurence Rossignol, femme politique, ancienne ministre (en 2016), 8) Thierry Solère, homme politique, député (en 2015), 9) Pierre de Bousquet de Florian, préfet (en 2017), 10) Soufiane Zitouni, ancien professeur de philosophie au lycée musulman Averroès de Lille (en 2015), 11) Mohamed Louizi, journaliste (jusqu'à 6 procédures judiciaires lancées, depuis 2015, par

faire taire, même si votre propos était de bonne foi et ne cherchait pas à nuire aux musulmans (par exemple, quand votre propos est de les inciter à lutter contre l'antisémitisme musulman, le totalitarisme islamique, les « mensonges pour la bonne cause » (taqiya, double-langage), à lutter pour le progrès social et l'émancipation des femmes ...).

Par exemple, l'historien Georges Bensoussan¹⁴ a été l'objet d'un procès¹⁵, lancé par le CCIF, la LDH, SOS Racisme, la LICRA, pour incitation à la haine contre les musulmans, pour avoir déclaré dans l'émission radiophonique Répliques sur France Culture, le 10 octobre 2015 :

« Aujourd'hui effectivement **nous sommes en présence d'un autre peuple qui se constitue au sein de la nation française, qui fait régresser un certain nombre de valeurs démocratiques qui nous ont portés [...]** Il n'y aura pas d'intégration tant qu'on ne se sera pas débarrassé de cet antisémitisme atavique qui est tu, comme un secret. Il se trouve qu'un sociologue algérien, Smaïn Laacher, d'un très grand courage, vient de dire dans le film qui passera sur France 3 : "C'est une honte que de maintenir ce tabou, à savoir que **dans les familles arabes, en France**, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, **l'antisémitisme, on le tète avec le lait de la mère**" ».

Pourtant des personnes de culture musulmane qui ont tenu des propos équivalents et, eux, n'ont jamais été poursuivis, tels :

1) Smaïn Laacher, sociologue algérien : « **Cet antisémitisme**, il est déjà déposé dans l'espace domestique. **Il est dans l'espace domestique et il est quasi naturellement déposé sur la langue. Il est dans l'air qu'on respire. Des parents à leurs enfants... quand ils veulent les réprimander, il suffit de les traiter de Juif. Bon. Mais ça, toutes les familles arabes le savent.** C'est une hypocrisie monumentale que de ne pas voir que cet antisémitisme, **il est d'abord domestique** »¹⁶,

2) Saïd Ghallab, auteur marocain, qui écrivait, en 1965, dans la revue *Les Temps modernes*, sous le titre "Les juifs vont en enfer" : « ... **la pire insulte** qu'un Marocain puisse faire à un autre, c'est de **le traiter de juif, c'est avec ce lait haineux que nous avons grandi...** »¹⁷,

3) Messaoud Belmokhtar, Professeur FLE, de l'Alliance française d'Odessa : « La naïveté, le laxisme, la complaisance voir une certaine forme de complicité de la part de la gauche bien-pensante, des "humanistes", des tenants d'un communautarisme à l'anglo-saxonne ne font qu'accentuer la formation de "territoires perdus de la République", du repli sur soi, de la haine de la France et de l'occident, **liée à un antisémitisme primaire inculqué dès leur enfance au sein de leurs familles non intégrées, répété à l'infini dans tous les prêches des imams de toutes les mosquées et pas seulement celles des salafistes.** Toutes les associations d'obédience islamique usent de la même propagande, **visant à les victimiser et montrer leur bourreau qu'elles présentent comme le pays dans lequel ils vivent**, [et elles]

des Frères musulmans, qu'il a cité dans ses articles de journaux), 12) Ahmed Meguini, journaliste et chef d'entreprise (en 2017), 13) Judith Weintraub, journaliste au Figaro (en 2017), 14) la journaliste Isabelle Kersimon, en 2019, 15) Naëm Bestandji, militant laïque et féministe (en 2019) etc. 16) Ont été menacés de procès, la philosophe Alexandra Laignel-Lavastine (elle m'a témoigné directement de ce fait) etc.

¹⁴ Spécialiste de la shoah et de la vie des juifs en terre d'Islam (dhimmis ...), auteur du livre : *Juifs en pays arabes.: Le grand déracinement 1850-1975*, Editions Tallandier, 2012, 976 pages.

¹⁵ 1) *Autopsie d'un déni d'antisémitisme : Autour du procès fait à Georges Bensoussan*, de Collectif, L'artilleur, 2 novembre 2017.

2) *Procès de Georges Bensoussan. Chaque camp a ses dérives, mais impossible de les renvoyer dos à dos*, 25/10/2017, <https://www.mediapicking.com/news/141-proces-georges-bensoussan-chaque-camp-ses-derives-mais-impossible-renvoyer-dos-dos>

¹⁶ 1) Propos de Smaïn Laacher à 28 minutes 20 secondes de ce documentaire : « Rencontre avec Georges Benayoun, réalisateur de Profs en territoires perdus de la République ? », La Règle du jeu, Youtube, 25 octobre 2015.

2) Les propos de Smaïn Laacher sont également partiellement cités dans Le Monde du 22 octobre 2015 (Luc Cédelle, « *L'antisémitisme à l'école : en parler sans déraper* », Supplément Télévision, p. 22), ainsi que par Jacques Tarnero, « État d'urgence intellectuelle : territoires occupés de la pensée progressiste », Le Huffington Post, dimanche 15 novembre 2015, https://www.huffingtonpost.fr/jacques-tarnero/etat-durgence-intellectue_b_8567234.html

3) Smaïn Laacher, « *L'antisémitisme, une histoire de famille ?* », Le Monde, 21 janvier 2016 [Dans cet article, Smaïn Laacher tente cependant de distinguer un « "simple" préjugé judéophobe [...] plus domestique que public, et l'antisémitisme qui prévaut dans la société française, bien au-delà de la communauté maghrébine. »], https://www.lemonde.fr/idees/article/2016/01/21/l-antisemitisme-une-histoire-de-famille_4851498_3232.html

¹⁷ *Antisémitisme : Autopsie D'un Déni Français*, 22/03/2018, <http://lenouveaucenacle.fr/antisemitisme-autopsie-dun-deni-francais>

perçoivent des aides, des allocations, une scolarité etc. En guise de justification pour profiter de ces biens des "mécéants", on leur explique que cela vient d'Allah et que tout lui appartenait ».

Donc, un « blanc » [un occidental] et à fortiori Georges Bensoussan, un juif, n'a pas le droit de dire, sous peine de procès, ce que des personnes de culture musulmanes, peu nombreuses, il est vrai, ont pourtant le droit de dire (avons-nous affaire à un nouveau syndrome du dhimmi ? Ces islamistes nous cantonnant désormais dans le rôle de dhimmi, c'est-à-dire dans le statut d'une population qui n'a pas le droit d'ouvrir sa bouche et de critiquer les musulmans ?).

Doit-on avaliser la nouvelle « vérité sacré » affirmant, comme un dogme intangible, *qu'aucun musulman est antisémite*, que s'il y a des musulmans critiquent ou haïssent les juifs, c'est uniquement par antisionisme ?

2.7 D'autres exemples de l'intolérance de certains musulmans

Certains musulmans détestent les occidentaux, les chrétiens, les juifs, les polythéistes, les athées, les homosexuels, les femmes émancipées, les jupes courtes, la nudité, la sexualité, la pornographie, "la sorcellerie", les chiens (en particuliers les chiens noirs), le porc, l'alcool, la musique, la liberté d'expression, la démocratie, la laïcité, les valeurs républicaines, la civilisation et les traditions occidentales (Noël, Pâques ...), les pays d'accueils (parce qu'ils sont mécréants), ne veulent pas d'intégrer, rejettent l'enseignement dispensé dans les écoles républicaines, tout en préférant développer des communautés fermées (des ghettos), au sein des pays d'accueil, où seules les lois et règles de l'islam (de la charia, du halal ...) ont cours, alors qu'ils veulent imposer leurs règles _ les interdits alimentaires, le voilement des filles ou fillettes à l'école, le burkini et séparation dans les piscines. Et alors qu'ils intentent des procès, à tout va, à tous ceux qui critiquent l'islam ou le comportement de certains musulmans _ au nom de la soi-disant lutte contre une supposée xénophobie (islamophobie) contre les musulmans ...

En occident, les apostats ou même les musulmans _ tels Frère Rachid, Majid Oukacha, Frère Ismaël, Hamed Abdel-Samad (ancien Frère musulman), Henda Ayari etc. _ qui critiquent l'islam ou/et ses gourous intégristes (critiquant, par exemple, le prédicateur Tariq Ramadan) sont régulièrement menacés de mort, par des musulmans « convaincus » (vivant souvent en Occident). Ou bien encore, ils sont accablés de procès, comme le journaliste Mohamed Louizi, ancien Frère musulman, qui a régulièrement dénoncé, dans ses articles, l'entrisme des ancien Frère musulman, dans les associations et partis, en France (Mohamed Louizi a déjà subi 6 procès)¹⁸.

L'ancienne journaliste de Charlie Hebdo, Zineb Al-Razhoui, a été menacée de mort et de viol, parce qu'elle a dit que "*l'islam doit accepter la critique et l'humour, et respecter la loi de la République*" et parce qu'elle a ajouté "*je déteste le voile*"¹⁹.

Ibn Sina a publié un ouvrage critique sur la personnalité de Mahomet : « *Psychologie de Mahomet et des musulmans* » [13]. Après cette publication, il a relaté, sur son site, les insultes et menaces, qu'il a reçues de la part de musulmans ²⁰.

Ces mêmes musulmans agressifs, voire haineux, se posent ensuite en victime, se plaignent d'islamophobie, d'être mal reçus et acceptés par les habitants du pays d'accueil (en général, un pays occidental) et exigent de plus en plus de droits et d'aménagements pour leurs coutumes ou rites (tandis qu'en retour, ils continueront à mépriser les fêtes chrétiens, juives ...).

Souvent sous couvert de lutte pour la liberté religieuses et contre les discrimination, pour le respect des droits humains, des associations confessionnelles, comme « L.E.S. musulmans », le CCIF _ toutes proches des frères musulmans _ tentent d'imposer leur version d'islam (suprématiste, sur les autres confessions), communautariste, anti-laïc, anti-républicaine, anti-droits humains. Et elles cherchent obtenir, de la République, des privilèges que les autres confessions n'ont pas.

¹⁸ <http://mohamedlouizi.eu/perso/>

¹⁹ Zineb el Rhazoui menacée de mort pour avoir critiqué l'islam, 20/12/2018, https://www.lepoint.fr/societe/zineb-el-rhazoui-menacee-de-mort-pour-avoir-critique-l-islam-20-12-2018-2281128_23.php

²⁰ Source : <http://www.faithfreedom.org>

Justement, « Qui a le droit de dire que la France, dans trente ou quarante ans, ne sera pas un pays musulman ? Qui a le droit ? Personne dans ce pays n'a le droit de nous enlever ça. *Personne n'a le droit de nous nier cet espoir-là. De nous nier le droit d'espérer dans une société globale fidèle à l'islam.* Personne n'a le droit dans ce pays de définir pour nous ce qu'est l'identité française. », avait déclaré Marwan Muhammad, ancien porte-parole du CCIF, en août 2011, à la mosquée d'Orly.

Selon l'écrivain algérien Kamel Daoud : « *Dans les pays où ils sont minoritaires, les musulmans sont obsédés par les droits des minorités. Dans les pays où ils sont majoritaires, les minorités n'ont plus aucun droit.* ».

Curieusement, l'immigration se fait, actuellement, majoritairement de la terre d'islam vers l'occident et non le contraire. Ni même vers les pays riches du Golfe. Un journaliste saoudien se demandait alors : « Si les musulmans méprisent l'Occident « infidèle », pourquoi désirent-ils tant y vivre » [23].

2.8 Le délit de blasphème du dhimmi, dans le système de la Dhimma

Concernant le délit de blasphème, les dhimmis²¹ ont (ou avait) interdiction absolue de :

1. Se moquer du Coran ou le falsifier,
2. Parler en termes insultants du prophète Mahomet ou de l'islam,
3. Tenter de détourner un musulman de sa foi,

Enfreindre ces règles pouvait (ou peut) valoir la mort ou la saisie des biens [16].

3 Les raisons de croire à la « mission » divine et surnaturelle de Mahomet

Trois arguments me sont avancés, par ces musulmans convaincus :

3.1 L'énorme influence de Mahomet sur toute l'humanité

Selon Nad Nad : « Mohamed a fondé une religion, un Etat, et une brillante civilisation pacifique. Si vous pouvez me donner le nom d'une religion qui a eu une telle influence sur l'histoire de l'humanité, je deviens tout de suite athée ».

Note : Je pense que la question de Nad nad est mal posée, car il est certain qu'elle veut que je réponde Mahomet (nous sommes encore dans un biais de confirmation).

J'aurais donc posé la question autrement : dans la liste des hommes qui ont changé le cours de l'humanité, quels sont ceux qui ont le plus apporté positivement à l'humanité ? Quels sont ceux qui peuvent être gratifiés d'un bilan globalement positif ? Nad Nad est-elle sûre que le civilisation issue de l'islam a été majoritairement pacifique, au cours de son histoire ? Que la conquête musulmane du quart des terres émergées, entre 622 et 750, soit en 128 ans²², a été réalisée uniquement pacifiquement ?

Hitler, Gengis Khan, Napoléon, Alexandre le Grand, Mahomet ont changé le cours de l'humanité. C'est un fait. Mais est-ce en bien ? Mais leur apport a-t-il été globalement positif ?

Des personnes, savants, penseurs, comme Descartes (discours de la méthode), Spinoza (l'éthique), Copernic, Galilée, Kepler, Newton, Maxwell, Einstein, von Neumann (un des pères de l'informatique), Turing, Pasteur, Pierre et Marie

²¹ Chrétiens et Juifs, vivant en terre d'islam, soumis à un régime particulier et à l'islam (à la loi islamique). Leur statut est inférieur à celui des musulmans. Ils ne bénéficient pas des droits dont bénéficient les musulmans.

²² 1) Expansion de l'islam, https://fr.wikipedia.org/wiki/Expansion_de_l%27islam

2) Ibn Khaldoun : faits et méfaits des Bédouins arabes, <https://numidia-liberum.blogspot.com/2012/06/les-arabes-selon-ibn-khaldoun.html>

Curie, Edison, Zenobe Grammes (moteur électrique), Gutenberg (l'inventeur de l'imprimerie à caractères mobile, 1450) n'ont pas plus contribué à des apports positifs pour l'humanité ?

3.2 Le succès de la diffusion de l'islam sur tout le globe

Selon les musulmans, elle est, quasiment, la plus grande la religion du monde, avec un milliard cinq cents millions de fidèles, d'autant que c'est celle se répand la plus vite, sur terre.

Note : Je leur réponds que ce n'est pas parce que tout le monde partage vos convictions, autour de vous, à cause de votre environnement ou à cause de la pression sociale (ou à cause des menaces), vous poussant alors à adopter telles ou telles convictions ou à vous conformer à l'opinion générale, que vos convictions sont alors nécessairement la vérité _ c'est, d'ailleurs un biais cognitif bien connu, appelé *argumentum ad populum*²³.

La théorie géocentrisme de l'astronome antique Ptolémée, affirmant que de la terre est au centre de l'univers a été partagée par tout le monde entre le 2° et le 16° siècle, en Occident et en terre d'islam, ... jusqu'à plusieurs scientifiques (Copernic, Galilée, Tycho Brahe, Kepler, Newton ...) prouvent scientifiquement que la terre n'est pas au centre de l'univers et qu'elle tourne, en fait, autour du soleil (selon une nouvelle théorie héliocentrique).

On peut encore avancer d'autres explications du succès de l'islam :

- 1) Le niveau de coercition et de propagande atteint par l'islam est tel, que les personnes, qui y sont confronté, sont incapables de se défendre, de réagir (peut-être sont-ils dans un état de sidération, de stupéfaction, état les empêchant de réfléchir et de réagir). Ce niveau de coercition et de propagande extrêmes (à un niveau jamais atteint ou inégalé dans l'histoire) est peut-être ce qui rend l'islam si efficace opérationnellement, lors de son expansion²⁴.
- 2) L'expansion rapide de l'islam a surpris l'empire byzantin (chrétien) et l'empire perse sassanides (plutôt zoroastrien), enfermés, dans une guerre, en partie religieuse, depuis 20 ans (les Perses favorisant les chrétiens nestoriens, les Byzantins les chrétiens grecs et melkites). « *Cette longue guerre entre Perses et Byzantins avait épuisé ces deux empires, financièrement et militairement. Cet épuisement s'est avéré désastreux, quand le nouvel adversaire, les conquérants musulmans, est apparu* »²⁵. Les populations locales, persécutées des deux camps et épuisés par cette longue guerre (en partie religieuse), ont accueilli alors les conquérants musulmans, sans résistance ou presque, à Damas, au Caire. Faits significatifs : « *L'Égypte et la Syrie, déchirées par le fanatisme religieux, n'opposèrent qu'une faible résistance [...] La forteresse de Babylone (Vieux-Caire) et Alexandrie [...] capitulèrent presque sans combat, tandis que le gouverneur melkite de Damas, rallié aux Arabes, facilitait la reddition de la ville* »²⁶.

3.3 La beauté poétique du Coran

Selon Ismaila : « *Tous les prophètes sont envoyés par Dieu avec des signes et des preuves démontrant qu'ils sont réellement des prophètes. [...] Dieu [...] a pourvu le prophète Mohammed (paix sur lui) d'un miracle qui allait subsister jusqu'à la fin des temps. Ce miracle est le Coran. [...] . Le Coran dit : « En vérité, c'est Nous [Allah et Mahomet] qui avons fait descendre le Coran, et c'est Nous qui en sommes gardiens. » . « Le faux ne l'atteint d'aucune part, ni par devant ni par derrière : c'est une révélation émanant d'un Sage, Digne de louange. » . Dans le Coran, Dieu met au défi les Arabes de produire quelque chose de similaire (au Coran) : « Dis : « *Même si les hommes et les djinns s'unissaient pour produire quelque chose de semblable à ce Coran, ils ne sauraient rien produire de semblable, même s'ils se soutenaient les uns les autres. »* Ce défi fut même ramené à un seul chapitre du Coran : « Si vous avez un doute sur ce que Nous avons révélé à Notre Serviteur, tâchez-donc de produire une sourate semblable et appelez vos témoins, que vous adorez en dehors de Dieu si vous êtes véridiques. Si vous n'y parvenez pas et, à coup sûr, vous n'y parviendrez jamais, parez-vous donc contre le feu qu'alimenteront les hommes et les pierres, lequel est réservé aux infidèles. » . [...] Le caractère inimitable et miraculeux du Coran se manifeste de plusieurs manières : son éloquence et son style en sont*

²³ Cf. Argumentum ad populum, https://fr.wikipedia.org/wiki/Argumentum_ad_populum

²⁴ J'ai constaté que cette stratégie très offensives, mise en œuvre par les islamistes est très efficaces, s'articulant sur 1) les propagandistes et mentors, à la rhétorique rodée, 2) les chiens de garde de l'islam (CCIF ...), qui combattent tous les éléments critiques, 3) les « idiots utiles », déjà pénétrés par les idées complotistes islamistes ...

²⁵ Cf. https://fr.wikipedia.org/wiki/Empire_byzantin#D%C3%A9clin_de_l'Empire_romain_d'Orient

²⁶ Juifs et chrétiens sous l'islam, Les dhimmis face au défi intégriste, Bat Ye'or, Berg International, 1994, pages 11-14, 18-19.

des exemples. Ce défi fut lancé aux Arabes alors qu'ils maîtrisaient leur langue à la perfection et qu'ils étaient réputés pour avoir une grande éloquence. *Aucun d'entre eux ne réussit, cependant, à produire un seul chapitre comparable à ceux du Coran. [...] Le défi tient toujours et personne n'a su le relever jusqu'à ce jour* »²⁷.

Comme Ismaila, certains musulmans m'ont affirmé que les textes du Coran étaient très beaux et poétiques (s'ils sont lus en arabes).

Ici nous avons affaire à un biais de confirmation. En voici un exemple :

Je suis mormon. Quel preuve ais-je que Joseph Smith est le messenger de Dieu ? Oui, bien sûr, le livre de Mormon ! Car l'écriture de ce livre est incomparable, surnaturel, aucun livre existant ne peut surpasser le livre de mormon.

Par ailleurs, je suis persuadé que si je cherche bien, je trouverais bien des chrétiens convaincus qui m'affirmeront que les textes de la Bible sont très beaux et poétiques_ déjà, certains m'ont affirmé que l'Ecclésiaste et les Psaumes de David étaient très beaux.

Sinon, on trouvera certainement aussi des Mormons qui m'affirmeront que le livre de Mormon est très beau.

En revanche, je connais aussi personnellement d'autres personnes, qui ne l'ont pas trouvé poétique et l'on même trouvé « barbant », pénibles (car répétitif ...).

Un ami scientifique, Hervé, m'a aussi parlé d'un livre « bordélique », car mal structuré (sans aucun plan).

Donc, l'argument du caractère poétique du Coran reste à usage interne, surtout convainquant pour le croyant. Tout dépend si le lecteur lit ce livre avec les yeux de Chimène et avec ceux d'un adorateur (avec la « foi du charbonnier ») ou non.

Dans le prolongement de ce genre de biais de confirmation, régulièrement, des musulmans convaincus me sortent des citations de penseurs occidentaux admiratifs ou amoureux de la civilisation islamique, de l'islam et de Mahomet. Mais ils oublient de dire, de voir, de constater qu'il existe pourtant plus de citations critiques que de citations apologiques, circulant dans le monde, sur l'islam et Mahomet²⁸ (probablement, la dissonance cognitive entre en jeu).

3.4 L'intelligence et le génie imaginaire de Mahomet

J'émettrais deux autres hypothèses pour expliquer le succès de l'islam :

Par exemple, l'on constatera le génie imaginaire de Mahomet, dans ses descriptions imagées du paradis et de l'enfer. Voici deux documents sur ce sujet :

- La description du Paradis par Mahomet [18].
- L'angoisse de l'enfer chez les musulmans [19].

²⁷ Sami Aldeeb, chrétien arabe, né en Cisjordanie, est un juriste suisse, responsable du droit arabe et musulman à l'Institut suisse de droit comparé de 1980 à 2009. Il est l'auteur d'ouvrages et d'articles sur le droit arabe et musulman. Il a relevé des erreurs linguistiques dans le Coran. Voici ce que m'écrit Ismaila, à leur sujet : "Benjamin, si ça venait de toi, j'allais lire, mais de *Aldeeb*, non désolé, j'ai trop gobé ses absurdités, ces dernières années". Voici l'article d'Aldeeb en cause (pour avis) :

Sami Aldeeb: Erreurs linguistiques dans le Coran: le premier livre dans l'histoire, 5 janvier 2017, <https://blog.sami-aldeeb.com/2017/01/05/sami-aldeeb-erreurs-linguistiques-dans-le-coran-le-premier-livre-dans-l-histoire/>

La polémique engendrée par cet article l'a poussé à écrire ce second article :

Pourquoi les musulmans refusent de reconnaître l'existence d'erreurs linguistiques dans le Coran? 31 mars 2017, <https://blog.sami-aldeeb.com/2017/03/31/pourquoi-les-musulmans-refusent-de-reconnaitre-l-existence-d-erreurs-linguistiques-dans-le-coran/> . Ils lui reprochent aussi d'avoir publié "*Le Coran par ordre chronologique arabe-français*", où les sourates sont classées par ordre chronologique.

²⁸ Citations sur l'Islam,

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Citations%20sur%20l-Islam.htm>

Sinon, il avait aussi un « génie de l'opportunité », faisant qu'il retombait toujours sur ses jambes et arrivaient à se tirer, régulièrement, de tous mauvais pas possibles. Ce qui peut renforcer chez le croyant dans l'idée que Mahomet bénéficiait de grâces particulières ou d'une protection divine et/ou qu'il était invulnérable.

3.5 La très grande confiance en lui

La confiance, l'assurance de Mahomet en lui et dans ses certitudes, sur sa grandeur et la grandeur de sa mission _ qui impressionnait ses fidèles, Mahomet donnant l'impression de ne jamais se tromper _ était confirmé/ confortée :

a) soit par un possible extraordinaire narcissisme, l'habitant (comme dans le cas d'Hitler) (hypothèse psychologique).
b) soit par des faveurs exceptionnelles, des témoignages et des encouragements directs, des charismes et des grâces que « Dieu » lui aurait accordés, « surnaturellement » (hypothèse divine, miraculeuse).

Examinons ces versets coraniques :

« En effet, *vous avez dans le **Messager d'Allah un excellent modèle*** [à suivre], pour quiconque espère en Allah et au Jour dernier et invoque Allah fréquemment » (Coran 33.21).

Dieu promis le pardon de tous les péchés futurs de Mahomet : « En vérité **Nous t'avons accordé une victoire éclatante, afin qu'Allah te pardonne tes péchés passés et futurs, qu'Il parachève sur toi Son bienfait** et te guide sur voie droite » (Coran 48:1-2).

Dieu et ses anges prient constamment pour Mahomet : « Certes, **Allah et Ses Anges prient sur le Prophète** ; ô vous qui croyez, **priez sur lui et adressez-[lui] vos salutations** ». (Coran 33.56).

« Et tu [le prophète] es, certes, **d'un caractère éminent** », Coran 68.4 [le meilleur témoignage d'Allah sur le prophète ... par la voix de ce dernier].

Mais il est aussi interdit d'offenser le message d'Allah [Mahomet] : « **Ceux qui offensent Allah et Son messager, Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtiment avilissant** » (Coran 33.57).

Note : 1) Soit c'est Dieu qui dicte, via son messenger (le messenger d'Allah), aux fidèles musulmans, l'ordre d'avoir à respecter Mahomet et de ne pas le contredire (hypothèse divine), 2) soit Mahomet est très narcissique, ayant une très haute opinion de lui-même et de sa propre valeur, et étant d'un caractère quérulent (revendicatif), ombrageux, despotique, détestant la moindre critique à son égard, à l'exemple d'Hitler, de Staline ... (hypothèse psychologique).

Note : Il est vrai que Jésus étonnait, aussi ses contemporains, par la confiance, la certitude qu'il avait ... en lui et en sa « mission divine ». Alors Jésus était-il fou, psychotique ? (Surtout quand il suggère ou laisse entendre qu'il est le « fils de Dieu » (!)) :

Jésus lui dit : « 6. *Je suis le chemin, la vérité, et la vie. Nul ne vient au Père que par moi.* 7. Si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père », Jean 14.6-7.

« Ma nourriture est de faire la volonté de *celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre* », Jean 4.34.

« Je ne fais rien de moi-même; *ce que le Père m'a enseigné, je le dis. Celui qui m'a envoyé est avec moi; il ne m'a pas laissé seul, parce que je fais toujours ce qui lui plaît* », Jean 8.28-29.

« *Le Père et moi, nous sommes un* », Jean 10.30.

« Voilà si longtemps que je suis avec vous, et tu ne me connais pas, Philippe ? *Qui me voit, voit le Père* » (14,8-10).

« *Comme le Père m'a aimé, moi aussi, je vous ai aimés. Demeurez en mon amour... Comme moi j'ai gardé les commandements de mon Père et je demeure en son amour* », Jean 15.9-10.

« *Je monte vers mon Père et votre Père, vers mon Dieu et votre Dieu* ». Jean 20.17.

3.6 Des psychopathologies ?

A cause du « délit de blasphème », l'on ne peut pas aborder des questions non apologiques, pourtant pertinentes et traitant des faits pourtant bien décrits dans les écrits « sacrés » (hadiths, Sira, Coran ...), comme :

- Les TOC (troubles obsessionnels compulsifs) de Mahomet [20].
- Une possible psychopathie, à envisager ... surtout à cause de la façon dont Mahomet conduisait les lapidations _ Voir ce document sur les « Versets du Coran et hadiths sur la lapidation » [21].

Les interdits, imposés par le « délit de blasphème », assèche alors tous questionnements, investigations, analyse critique, sur les textes, sur le profils psychologique de Mahomet etc. Et c'est bien dommage pour l'esprit scientifique et l'avancement des sciences.

3.7 Pourtant la nécessité d'un regard critique

Les textes apologiques de l'islam présentent, en général, Mahomet comme un être *d'un caractère éminent [élevé] et noble, honnête, fervent adorateur et serviteur de Dieu, soucieux du bonheur des autres, ne connaissant ni haine ni vengeance, miséricordieux*, du moins, si l'on croit certains textes, comme celui du site « www.islam-paradise.com » [23].

Mais cette description apologique du personnage correspond-t-elle vraiment à la vérité historique ? (Sachant par exemple, que l'histoire peut être arrangée dans un sens apologique, miraculeux ou/et sacré, et réécrite par les vainqueurs, ces derniers pouvant être les compagnons, suiveurs et adorateurs du prophète). La vérité était peut-être très différente (?).

Par exemple, Aïcha, épouse de Mahomet, fine mouche, a justement témoigné d'un certain regard critique sur son époux (était-elle pour autant blasphematrice ?), dans un hadith non apologique, qui a subsisté :

Aïcha a rapporté : J'étais jalouse des femmes qui s'offraient au Messager de Dieu et je disais : « *comment une femme peut-elle se donner ainsi ?* » Puis, Dieu a révélé : « *tu fais attendre qui tu veux d'entre elles et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées* » (33.51). J'ai dit : « **il me semble que ton Seigneur se hâte de satisfaire tes désirs** » (Sahih Mouslim, n°1464).

Les hadiths suivants ne correspondent pas nécessairement, non plus, au portrait apologique, précédent fait, sur le site www.islam-paradise.com :

. « Le Prophète a dit : « **la guerre c'est la ruse** » », rapporté par Boukhari, n° 3029 et Mouslim, n° 58.

Bukhari Volume 4 Livre 52 n°220 « L'apôtre d'Allah a dit : « **j'ai été rendu victorieux avec la terreur** » ».

. « Le Prophète a déclaré : " **J'ai reçu** les clés d'un discours éloquent et **une victoire avec la terreur** " », Boukhari livre 9887 n° 127.

. « **Le djihad est obligatoire** », Muslim volume 40 livre 20 n° 4676.

. « Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah: **ils tuent, et ils se font tuer**. [...] », Coran 9.111.

. « **Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtierra d'un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple**. Vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent », Coran 8.39.

. « O mon peuple! Entrez dans la terre sainte qu'Allah vous a prescrite. **Et ne revenez point sur vos pas en refusant de combattre car vous retourneriez perdant** », Coran 5.21.

Note : Le volume 52, des recueils de hadiths de Boukhari, est consacré au « combat pour la cause d'Allah » (c'est-à-dire pour le djihad). *Pour Mahomet, le meilleur action, dans l'échelle de bonté pour Allah, est de « participer au djihad pour la cause d'Allah »*, al-Bukhari Volume 4, livre 52, numéro 41²⁹.

Il est clair que les versets Coran 9.111, 8.39, 5.21 incitent clairement les fidèles au martyr, à donner leur vie pour la cause de l'islam.

²⁹ Cf ; <http://mb-soft.com/believe/tfw/hadith4.htm>

4 Les causes religieuses de cette intolérance

L'apostasie est considérée comme un crime contre l'islam. Dans le coran, plusieurs versets sont intolérants envers les autres religions ou y font explicitement référence (Merci à Amina L. pour ces précisions) :

. Coran 2.190-191 « 190. *Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs !*

191. *Et tuez-les, où que vous les rencontriez; et chassez-les d'où ils vous ont chassés: l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants ».*

. Coran 2.217 « Ils t'interrogent sur le fait de faire la guerre pendant les mois sacrés. - Dis: "Y combattre est un péché grave, mais *plus grave encore auprès d'Allah est de faire obstacle au sentier d'Allah, d'être impie envers Celui-ci et la Mosquée sacrée*, et d'expulser de là ses habitants. *L'association est plus grave que le meurtre.*" Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. *Et ceux parmi vous qui adjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu: ils y demeureront éternellement.* ».

. Coran 3.19 « Certes, *la religion acceptée d'Allah, c'est l'Islam*. Ceux auxquels le Livre a été apporté ne se sont disputés, par agressivité entre eux, qu'après avoir reçu la science. *Et quiconque ne croit pas aux signes d'Allah... alors Allah est prompt à demander compte!* ».

Coran 3.85 « *Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera dans l'au-delà, parmi les perdants* ».

. Coran 3.90 « En vérité, *ceux qui ne croient plus après avoir eu la foi, et laissent augmenter encore leur mécréance, leur repentir ne sera jamais accepté*. Ceux-là sont vraiment les égarés. ».

. Coran 4.89 « *Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécréu: alors vous seriez tous égaux! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. Mais s'ils tournent le dos [à Allah], saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez; et ne prenez parmi eux ni allié ni secourer*, ».

. Coran 4.137 « *Ceux qui ont cru, puis sont devenus mécréants, puis ont cru de nouveau, ensuite sont redevenus mécréants, et n'ont fait que croître en mécréance, Allah ne leur pardonnera pas*, ni les guidera vers une chemin (droit). ».

. Coran 4.151 « [...] Et Nous avons préparé *pour les mécréants un châtement avilissant* ».

. Coran 5.5 « [...] Et *quiconque abjure la foi, alors vaine devient son action, et il sera dans l'au-delà, du nombre des perdants* ».

. Coran 5.54 « Ô les croyants! *Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants*, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur. *Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut*. Allah est Immense et Omniscient. ».

. Coran 6.93 « *Et quel pire injuste que celui qui fabrique un mensonge contre Allah* ou qui dit: « Révélation m'a été faite », quand rien ne lui a été révélé. De même celui qui dit : « Je vais faire descendre quelque chose de semblable à ce qu'Allah a fait descendre. ». *Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort*, et que les Anges leur tendront les mains (disant): « Laissez sortir vos âmes. *Aujourd'hui vous allez être récompensés par le châtement de l'humiliation pour ce que vous disiez sur Allah d'autre que la vérité et parce que vous vous détourniez orgueilleusement de Ses enseignements* ». ».

. Coran 8.12-13 « 12. Et ton Seigneur révéla aux Anges : « Je suis avec vous : affermissez donc les croyants. *Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts*. 13. *Ce, parce qu'ils ont désobéi à Allah et à Son messenger.*» *Et quiconque désobéit à Allah et à Son messenger... Allah est certainement dur en punition !* ».

. Coran 8.38-40 : « 38. *Dis à ceux qui ne croient pas que, s'ils cessent, on leur pardonnera ce qui s'est passé. Et s'ils récidivent, (ils seront châtiés); à l'exemple de (leurs) devanciers* ».

39. *Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah*. Puis, s'ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe bien ce qu'ils œuvrent.

40. *Et s'ils tournent le dos, sachez alors qu'Allah est votre Maître*. Quel excellent Maître et quel excellent Protecteur! ».

. Coran 9.74 « Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit (ce qu'ils ont proféré), alors qu'en vérité *ils ont dit la parole de la mécréance et ils ont rejeté la foi après avoir été musulmans*. Ils ont projeté ce qu'ils n'ont pu accomplir. Mais ils n'ont pas de reproche à faire si ce n'est qu'Allah - ainsi que Son messenger - les a enrichis par Sa grâce. S'ils se repentaient,

ce serait mieux pour eux. *Et s'ils tournent le dos, Allah les châtiéra d'un douloureux châtiment, ici-bas et dans l'au-delà; et ils n'auront sur terre ni allié ni secoureur*³⁰. ».

. Coran 16.106 « Quiconque a renié Allah après avoir cru... - sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais *ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtiment terrible.* ».

. Coran 33.57 « *Ceux qui offensent Allah et Son messager, Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtiment avilissant* ».

. Coran 66.9 « O prophète ! *Efforcez-vous de combattre les infidèles et les hypocrites, et soyez fermes contre eux, leur domicile est un enfer, et le mal est leur recours* ».

Plusieurs hadiths authentifiés prescrivent aussi le meurtre autorisé comme sentence contre ceux ou (celles) qui tournent le dos à la religion musulmane :

. « *Quiconque change sa religion, tuez-le.* », al-Boukhari, 6411.

. « J'ai bien entendu l'apôtre d'Allah dire : « - Les derniers jours, il apparaîtra de jeunes fous qui diront de belles paroles mais dont la foi n'ira pas au-delà de leur gorge et *qui quitteront leur religion comme la flèche sort du jeu. Alors, où que vous en trouviez, tuez-les car celui qui en tuera aura sa récompense le jour de la résurrection* » », Sahih Bukhari Volume 9, hadith 6930, page 50 & hadith 7432 page 317³¹.

Le double discours (taqiya), de certains islamistes, face aux occidentaux, qu'ils veulent convertir, se sert souvent du verset 256 de la sourate 2, pour prétendre que l'islam est tolérant envers les autres religions et les apostats :

Coran 2.256 « *Nulle contrainte en religion! Car le bon chemin s'est distingué de l'égarement [...]* ».

Mais, en fait, ce verset 2.256 a été abrogé par les versets suivants 9.5 et 9.29 (les versets de l'épée ou du sabre) :

. Coran 9.5 « Après que les mois sacrés expirent, *tuez les associateurs* où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. *Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Şalât et acquittent la Zakât [sous-entendu, ils se convertissent à l'islam], alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.* ».

. Coran 9.29 « *Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, en état d'humiliation [de soumission] [sous-entendu, ils deviennent soumis à l'islam, qu'ils deviennent « dhimmis »]* ».

Note : Car il est permis pour « Allah » d'abroger un verset :

. Coran 2.106 « *Si Nous abrogeons un verset quelconque ou que Nous le fassions oublier, Nous en apportons un meilleur, ou un semblable. Ne sais-tu pas qu'Allah est Omnipotent ?* ».

. Coran 16.101-012 « *Quand Nous remplaçons un verset par un autre - et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre - ils disent : « Tu n'es qu'un menteur ». Mais la plupart d'entre eux ne savent pas* ».

Donc dans le Coran, l'islam est, on ne peut être plus clair, concernant *son intolérance envers l'apostasie et l'athéisme* (envers la non croyance en Allah). Cette religion semble ou apparaît totalement verrouillée, contre toute critique et tout abandon de ses fidèles. Elle semble être telle un attracteur fatal, qui absorbe tout (sans retour) et duquel personne ne sort, sauf à ses risques et périls. En général, devenir un apostat en terre d'islam, c'est signer sa condamnation à mort [17].

Le Cheikh Youssef al-Qaradâwî, théologien³², confirme qu'on ne peut quitter l'islam : « *Si on avait supprimé la peine de mort contre ceux qui quittent l'islam, l'islam n'existerait plus aujourd'hui. L'islam aurait disparu dès la mort du Prophète, que la paix soit sur lui. Condamner l'apostasie, c'est ce qui a permis de garder l'islam jusqu'à nos jours.* ».

³⁰ Ce qu'ils n'ont pu accomplir: certains hypocrites voulaient assassiner le Prophète à son retour de Tabūk.

Reproche: ici, reproches d'ingratitude, au lieu de remerciements à Allah et à Son Prophète pour les avoir enrichis.

³¹ Cf. Source : <https://muflihun.com/bukhari/84/64>

³² Prédicateur et universitaire qatari d'origine égyptienne, Membre de la confrérie des Frères musulmans.

Cette religion d'autant plus verrouillée (dans un sens totalitaire), que Mahomet a toujours interdit toute critique, tout questionnement sur lui et sa religion et toute innovation en religion, sous peine de mort ou d'une terrible punition. A ce sujet, consultez ces deux annexes, à la fin de ce document :

- Annexe : L'interdiction de tout questionnement sur de l'Islam et de Mahomet.
- Annexe : L'interdiction de toute forme d'innovation en religion.

Voir aussi l'annexe « *Annexe : Actes signifiant l'apostasie de l'islam* », à la fin de ce document, montrant à quel point le contrôle de la pensée peut être absolu (totalitaire) en islam.

5 Concurrence des mémoires victimaire

« Le dromadaire ne voit que la bosse de son frère, il ne voit pas la sienne qui est plus grosse ! ».

La concurrence des mémoires ou concurrence mémorielle, ou encore compétition des victimes ou compétition victimaire, signifie que des groupes de personnes revendiquent, par compétition, des attentions particulières en invoquant les drames humains ayant touché par le passé leurs communautés d'origine [25] ... en faisant souvent peu de cas des souffrances du groupe concurrent ou ennemis.

Par exemple, les Israéliens séfarades et le gouvernement Netanyahu envisagent de demander 250 milliards de \$ de réparation, aux pays arabes, pour leur expulsion et leur spoliations, après 1948, des pays arabes, où leurs familles ont vécu durant des siècles [26]. Tandis que les Palestiniens réclament leur retour, sur leurs terres, et la restitution de leurs terres, spoliées par les Israéliens, après leur « nakba » en 1948.

En général, ces groupes sont enfermés dans une sorte de dissonances cognitives les poussant à minimiser le sort de leurs ennemis et toute compassion pour ces derniers.

6 D'où vient l'adoration ressentie par les musulmans pour Mahomet, le Coran et leur religion

Un musulman m'a écrit : « J'ai des larmes aux yeux en lisant ces quelques phrases de la Sourate Al-Qalam (La Plume) ».

Je ne sais pas d'où vient ce mécanisme, mais j'avais remarqué que quand j'étais amoureux, j'étais totalement aveugle et manipulable. Dans les années 80, encore jeune, j'avais été amoureux d'une jolie jeune fille, Fabienne, à apparence frêle, mais très manipulatrice. Fort de mon amour et de ma confiance en elle, j'avais préféré l'écouter, que d'écouter mon ami, Michel. Car, en fait, voulant se venger de ce dernier et éviter que je puisse avoir une source critique sur elle, elle avait cherché à nous séparer. Et il y avait réussi.

En général, ces adeptes fervents (enfermés dans une sorte de subjugation, d'autohypnose), amoureux de leur religions, ne vous écoutent pas, et n'écoutent que leur conviction, enfermé dans, ce que l'on appelle, un mécanisme de « dissonance cognitive ».

Pour l'instant, je ne m'explique ce mécanisme et le lien psychologique (?) entre adoration et aveuglement intellectuel (les deux semblant s'influencer mutuellement, en proportion).

Ce mécanisme d'adulation et d'aveuglement contribue-t-il au resserrement des liens entre membres dans le groupe religieux et/ou sectaire et/ou avec le gourou réel ou fantasmé ? Est-il un mécanisme évolutif ? Je ne sais pas.

En attendant, je pense qu'il existe dans le cerveau de l'adepte des mécanismes d'attraction, de répulsion, de peurs entretenue par et pour la religion dont (voir ci-dessous) :

Déclaration faite à la télévision égyptienne, le 5 févr. 2013. Sources : a) https://en.wikipedia.org/wiki/Yusuf_al-Qaradawi, b) <https://www.youtube.com/watch?v=huMu8ihDIVA>

1) **Les facteurs attractifs :**

1. Une présentation sympathique et séduisante (attractive) de la religion, par le groupe sectaire.
2. Le groupe énonce des vérités simples, qui vous donne l'impression d'être génial, ce qui est valorisant.
3. Il vous convainc que vous agissez pour la bonne cause, ce qui est valorisant.
4. Le groupe vous bombarde d'affection, de soutien, d'encouragements, ce dont vous avez peut-être besoin, ce qui est rassurant et vous permet de vous sentir bien.
5. Le groupe vous donne l'impression de vous protéger et de vous apporter de la sécurité.

2) **Les facteurs contraignants :**

6. Il vous coupe du monde réel, ce qui fait que vous n'avez plus aucun repère pour savoir si une chose est bien ou mal ou si on vous dit la vérité ou si l'on vous ment.
7. Il vous enferme dans une vision paranoïaque du monde, avec des ennemis imaginaires, ce qui vous coupe encore plus de la société et du monde extérieur (c'est une prison mentale).
8. Le groupe emploie le registre de la peur (de l'enfer, du monde extérieur), afin de vous empêcher de quitter le groupe (autre prison mentale invisible).
9. Il vous empêche ou vous interdit tout questionnement personnel, par divers moyens, afin que vous ne puissiez pas remettre en cause le groupe et votre adhésion au groupe (processus d'aliénation au groupe).
10. Le groupe conditionne l'adepte à être continuellement (ou de plus en plus) disponible pour la secte (ce qui l'empêche aussi de réfléchir).
11. Il détruit les facteurs d'inhibition morale et compromet l'adepte, en essayant de lui faire perdre ses anciennes valeurs morales (on peut par exemple, le convaincre que c'est bien de tuer tel ou tel ennemi).

On trouve tous ces mécanismes dans les religions, les sectes, y compris dans l'islam, à différents degrés de gravité. J'ai remarqué de plus que les « vérités complotistes » sont en général simples à comprendre, tout en vous donnant l'impression d'être génial (comme si l'on avait tout compris), d'être le détenteur d'un extraordinaire secret, dont les autres ne bénéficient pas et qui vous place au-dessus du lot (au-dessus du « troupeau des brebis bêlantes »).

7 Les conséquences de cet état de fait

7.1 Le retard scientifique et intellectuel des pays musulmans

Cette culture dogmatique empêche la réflexion critique, le questionnement, ne constitue pas un terreau favorable au développement de la pensée scientifique (qui, elle, a besoin au contraire de liberté de pensée)³³. Elle est certainement une des causes du retard scientifique du monde musulman et à l'origine du succès viral des théories pseudoscientifiques et complotistes, en terre d'islam [29].

« Il est parfois difficile, notamment pour des élèves de collège [à Saint-Denis, 93], de faire la différence, dans les récits qu'ils connaissent ou entendent, entre ce qui relève de la croyance et ce qui relève de l'histoire. Il est ainsi courant, pour donner un exemple, que des jeunes affirment que *Moïse a bien ouvert la mer en frappant le sol de son bâton ou que Mahomet a bien reçu la parole d'Allah par la bouche de Gabriel (Djibril)*. Pour certains, ces récits doivent être tenus pour vérité et nous sommes alors en pleine confusion entre croyance et histoire »³⁴.

³³ « Les savants [prônant la raison, face aux croyances] étaient à leur tour excommuniés, accusés d'athéisme ou d'apostasie, l'infâme "Riddha", qui peut mener le pauvre savant à voir ses œuvres brûlées en public ou pire, à la flagellation ou à la potence [...] . Un florilège de savants et de penseurs ayant enduré à travers l'histoire ces excommunications ou opprobres : Ibn Al Moqafaa, Al Farabi, Ibn Sina (Avicennes), Ibn Farnas, Ibn Rochd (Averroès), Ibn Al Haytham (Alhazen), Ar-Razi (Rhazès), Al Kindi, Al Khawarizmi, Al Jahid, Jaber Ibn Hayan (Geber), Al Maarri, Omar Al Khayyam, Ibn Tofayl, Ibn Batouta, Thābit ibn Qurra, al-Yaqubi, Alī al-Mas'ūdī, Miskawayh, al Birouni, a-Toussi, Ibn Nadim, et plus proches de nous, Taha Hussein, Naguib Mahfouz, Farag Foda ». Source : Juste pour comprendre..., Boufous Rachid,

https://m.facebook.com/story.php?story_fbid=10156973636024122&id=589404121

L'Occident a connu tout cela (avec les persécutions de Giordano Bruno, de Galilée ...), et s'en est sorti. Ce qui n'est toujours pas le cas en terre d'islam, qui est restée figée au moyen-âge.

³⁴ Cf. Allons z'enfants ... la République vous appelle ! Iannis Roder, Odile Jacob, 2018, page 163.

Or je retrouve, chez « mes » musulmans convaincus, la même confusion entre croyance et histoire. Ces derniers sont, d'ailleurs, les meilleurs propagandistes des mythes, confondant *croyance/mythe et histoire/science*, des contre-vérités scientifiques, de toutes sortes de désinformations, des discours complotistes, crus par eux, comme parole d'évangile. Les chrétiens intégristes peuvent aussi diffuser des « stupidités » (créationnistes, obscurantistes etc. etc.), mais, en ce qui concerne ces musulmans convaincus, ces derniers diffusent leurs « bêtises », à échelle bien plus considérable que les chrétiens ou juifs obscurantistes (l'ampleur de leurs intense propagande et désinformation est inégalée sur le net).

Durant le dernier trimestre 2018, j'ai relevé plus de 150 « bêtises », que j'ai consignées et réfutées, pour la plupart, dans un document, intitulé « Le bêtisier islamique » et diffusé sur le web³⁵. En plus, la diffusion de ces « bêtises » est incessante sur le net.

Un de ceux qui diffuse le plus ces « bêtises » est un musulman, vivant en Indonésie, se disant docteur es science en Physique (travaillant dans un labo local). Ce fait pourrait être, en lui-même, un indicateur du niveau de déliquescence de la science en Indonésie.

Il est assez inquiétant de constater que la passion, le délire (complotiste, conspirationniste ...) et l'obscurantisme, très largement répandus en terre d'islam³⁶, pourraient avoir raison de la raison, de la démarche scientifique et de la culture, chez nous, en occident, à l'image de ce qu'il se passe déjà dans les pays musulmans.

Dans la plupart des pays musulmans, les chercheurs ne sont pas créatifs, parce que le plus souvent, l'on a privilégié l'enseignement par le « par cœur » (dont l'apprentissage, par cœur, des versets du Coran, par exemple), au lieu d'apprendre à réfléchir et à penser par soi-même, à être autonome, et en évitant de réfléchir selon des prêts à penser (des dogmes) idéologiques et religieux (bref, selon des pensées toutes faites et des grilles de lecture figées).

Les chiffres présentés dans les rapports du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) ou de la Banque Mondiale sont éloquentes et montrent que :

1. Sur environ 2000 universités du monde musulman, seules quelques-unes se situent dans le Top 500 à l'échelle internationale.
2. Le nombre de publications scientifiques produites par les universitaires des pays musulmans représente environ 1.1% de la production mondiale.
3. En 1999, seules 134 inventions ont été brevetées dans tout le monde musulman, comparé aux 3076 en Israël.
4. Le nombre d'articles scientifiques fréquemment cités par million d'habitants est de : 0.02 en Egypte, 0.01 en Algérie, 0.53 au Koweït, comparé aux 38 en Israël, 43 aux USA, 80 en Suisse...

Des causes [28] (voir ci-dessous) :

- Le bas niveau de l'enseignement dans ces universités ... le non-respect de critère de scientificité ... à la limite des pseudosciences _ le fait qu'une thèse sur la terre plate ait même pu être lancée dans une université tunisienne³⁷ ... prouve le degré de déliquescence de l'enseignement de la physique dans cette université.
- La disparition d'une certaine éthique scientifique (de rigueur, d'exigence, de sérieux, d'honnêteté), se reflétant dans la publication d'articles, ne se souciant pas de leur qualité scientifique et, pire, plagiant d'autres articles ...

³⁵ 1) Le bêtisier islamiste, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/le-betisier-islamiste.htm>

2) Pour les dénoncer, j'ai aussi créé un groupe Facebook « Pseudosciences islamiques, miracles scientifiques du Coran, terre plate ... », <https://www.facebook.com/groups/849269165281750/>

³⁶ « Lorsque je faisais mes études au Caire, deux des livres les plus populaires que je voyais dans les bibliothèques et dans les rues étaient *Mein Kampf d'Hitler*, qui a été interdit en Allemagne en raison de son caractère raciste, et les *Protocoles des Sages de Sion*. Ce dernier est un faux [ce serait, en partie, un plagiat du *Dialogue aux enfers entre Machiavel et Montesquieu*, publié à Bruxelles en 1864 par Maurice Joly] », « Notre haine des Juifs nous empoisonne », Hamed Abdel-Samad, 29/11/2016, <https://www.courrierinternational.com/article/les-libres-penseurs-de-lislam-notre-haine-des-juifs-nous-empoisonne>

³⁷ Tunisie : une thèse affirmant que la Terre est plate provoque stupeur et consternation dans le monde universitaire, Rida Dahmani, Tunis, 03 avril 2017, <https://www.jeuneafrique.com/424393/societe/tunisie-these-affirmant-terre-plate-provoque-stupeur-consternation-monde-universitaire/>

Le Dr. Pervez Amirali Hoodbhoy, physicien nucléaire et activiste pakistanais, attribue deux causes à ce retard scientifique :

- L'exigence de prendre en considération la religion en tout, science comprise, ce qui étouffe l'esprit critique.
- L'importance de la mémorisation dans l'enseignement, influencée par celle des textes religieux à connaître par cœur et à psalmodier. « *On demande à l'étudiant de reproduire des phénomènes scientifiques plutôt que de les analyser et de les comprendre par le raisonnement* ».

« *S'opposer à la libre critique ou à l'option de ne pas croire, c'est s'opposer à la liberté de conscience : c'est ce qui caractérise la domination politique par une religion et une seule (théocratie)* », André Simha.

« *Quand l'affabulation devient croyance collective qui se propage comme une épidémie. Tout le tragique de l'histoire de perpétue par l'obstination à ne pas vouloir savoir. Crédulité qui assure une position d'existence: si je commence à douter, je ne suis plus rien* », André Simha, Professeur chargé de cours à l'U.E.R. de philosophie d'Aix-en-Provence.

« Est fanatique celui qui est sûr de posséder la vérité. Il est définitivement enfermé dans cette certitude; il ne peut donc plus participer aux échanges; il perd l'essentiel de sa personne. Il n'est plus qu'un objet prêt à être manipulé. C'est là le péché fondamental des religions : faire des adeptes qui ne posent plus de questions. L'attitude scientifique est exactement à l'opposé ». Albert Jacquard, biologiste, généticien et essayiste français.

7.2 L'apartheid des femmes et des non-musulmans par les musulmans

Contrairement à ce qu'affirme la propagande islamiste, l'islam est une religion profondément inégalitaire, entre les sexes (ce que j'appelle « l'apartheid sexuel ») et entre les musulmans et non-musulmans (« apartheid confessionnel »). Cette religion est suprématiste et conquérante (à l'exemple du nazisme qui était aussi suprématiste et conquérant), favorisant la suprématie des musulmans sur les non-musulmans, après la conquête. Elle n'est pas humaniste.

Si Mahomet a interdit le vin et le porc, il n'a jamais aboli l'esclavage. Il l'a codifié, à la manière du Code noir. Il avait lui-même ses propres esclaves et esclaves sexuelles (capturées en tant que butin de guerre) (voir ci-dessous) :

« **Hadith Bukhari**, volume 9, livre 91, numéro 368³⁸ (récit d'Umar) : « *Je vins et j'aperçus. L'Apôtre d'Allah était dans une mansarde, et un esclave noir de l'Apôtre d'Allah se tenait au sommet de l'escalier. Je lui dis : " au Prophète que voici Umar bin Al-Khattab (demandant la permission d'entrer)". Alors il dit entrez* ».

Hadith Muslim, livre 037, numéro 6676³⁹ : « *Une personne était accusée de fornication avec une jeune esclave du Messager d'Allah (...). Alors le messager d'Allah a dit à Ali "Va lui briser le cou.". Ali y alla et le trouva en train de se rafraîchir dans un puits. Ali lui dit. "Sors.". Puis en prenant sa main et en le sortant, il vit que son sexe avait été tranché. Ali ne lui a pas brisé le cou. Il vint voir le messager d'Allah et dis : "Messager d'Allah, il n'avait même plus son sexe avec lui" ».*

7.3 Apartheid sexuel

Toutes les religions de l'antiquité étaient machistes, sexistes, *mais aucune ne va aussi loin dans le machisme que l'islam.*

Les versets et hadiths suivant vont dans le sens de cet apartheid sexuel et de cette domination sexuelle (machisme) :

7.3.1 Dans le Coran

. Coran 4.34 « *Les hommes ont la charge et la direction des femmes en raison des avantages que Dieu leur a accordé sur elles, et en raison aussi des dépenses qu'ils effectuent pour assurer leur entretien. [En revanche] les épouses vertueuses demeurent toujours fidèles à leurs maris pendant leur absence et préservent leur honneur, conformément à l'ordre qu'Allah a prescrit. Pour*

³⁸ Cf. <https://muflihun.com/bukhari/91/368>

³⁹ <https://abdurrahman.org/2014/09/04/sahih-muslim-book-037/>
www.hadithdujour.com/coran/SAHIH-MOUSLIM.pdf
<http://ddata.over-blog.com/4/22/62/75/0/Sahih-Mouslim.pdf>

celles qui se montrent insubordonnées, commencez par les exhorter, puis ignorez-les dans votre lit conjugal et, si nécessaire, corrigez-les [battez-les]. Mais dès qu'elles redeviennent raisonnables, ne leur cherchez plus querelle. Allah est le Maître Souverain ! » [Ce verset consacre la supériorité des hommes sur les femmes].

. Coran 2.223 « Vos épouses sont pour vous un champ de labour; allez à votre champ comme [et quand] vous le voulez et œuvrez pour vous-mêmes à l'avance » [Les femmes servent au plaisir sexuel des hommes].

. Coran 33.33. [Mahomet s'adressant aux femmes du prophète] « Restez dans vos foyers; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes avant l'islam (Jahiliyah). Accomplissez le Salat [la prière], acquittez la Zakat [l'aumône] et obéissez à Allah et à Son messager. Allah ne veut que vous débarrasser de toute souillure, ô gens de la maison [du prophète], et vous purifier pleinement ».

. Coran 4.3 « Si vous craignez de ne pas traiter justement les orphelins, épousez des femmes de votre choix, deux ou trois ou quatre ; mais si vous craignez de ne pas pouvoir (les) traiter justement, alors seulement une seule, ou une (captive) que vous possédez, ce serait préférable, afin de vous empêcher de commettre l'injustice » [Un homme peut épouser quatre femmes ou ses esclaves. Le contraire n'est pas possible].

Coran 33.50 « Ô Prophète ! Nous t'avions rendu licites tes épouses à qui tu avais apporté leur salaire d'honneur, celles aussi des esclaves en ta possession qu'Allah t'avait données en butin ; de même les filles de tes tantes paternelles, et les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles, —celles qui avaient émigré en ta compagnie, —ainsi que toute femme croyante qui avait fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète voulût se marier avec elle. Privilège pour toi à l'exclusion des autres croyants, Nous savons ce que nous avons fixé comme règle sur eux au sujet de leurs épouses et leurs captives qu'ils possèdent ; ce afin qu'il n'y eût aucun blâme contre toi. Et Allah est Grand Pardonneur, Très Miséricordieux » [Un homme peut avoir des relations sexuelles avec une prisonnière de guerre et ses esclaves].

. Coran 2.282 « Ô, vous qui croyez ! quand contractez une dette à échéance déterminée, écrivez-la ; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice ; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce qu'Allah lui a enseigné ; qu'il écrive, donc, et que dicte le débiteur: qu'il craigne Allah son Seigneur, et qu'il se prémunisse de ne rien diminuer. Si le débiteur est sot, ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son tuteur dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes ; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux des témoins que vous agréez, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler. Et que les témoins ne refusent pas, quand ils sont appelés. Ne soyez pas paresseux à écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande : c'est plus équitable auprès d'Allah, plus correct pour le témoignage, et plus près de vous épargner le doute ; à moins qu'il s'agisse d'un marché que vous passez tout de suite entre vous : dans ce cas on ne vous fera pas grief de ne pas l'écrire. Mais prenez des témoins, lorsque vous négociez entre vous ; et qu'on ne fasse tort à aucun scribe ni à aucun témoin ! car si vous le faites, c'est vraiment qu'il y a en vous de la perversité. Et craignez Allah. C'est Allah qui vous enseigne ; et Allah se connaît à tout » [Le témoignage d'une femme vaut la moitié de celui d'un homme].

Coran 4.11 « Allah vous prescrit en ce qui concerne vos enfants : Le garçon aura une part équivalente à celle de deux filles ; s'il y a plus de deux filles, elles auront deux tiers de ce que le défunt a laissé, et s'il y en a une, elle aura la moitié ; et pour ses parents, chacun recevra le sixième de ce qu'il a laissé s'il a (au moins) un enfant mais s'il n'a pas d'enfants et que (seuls) ses deux parents héritent de lui, alors sa mère aura le tiers ; mais, s'il a des frères, alors sa mère aura le sixième après (le paiement) d'un legs qu'il a légué ou d'une dette; [quant à] vos parents et vos enfants, vous ne savez pas lequel d'entre eux vous est le plus utile ; c'est une ordonnance d'Allah : Certes, Allah est Connaissant, Sage » [Une femme hérite de la moitié, de ce qu'un homme hérite].

. Coran 4.43 « Il n'est pas permis à une femme qui voit ses règles d'entrer dans une mosquée, sauf si c'est pour la traverser en cas de besoin. Il en est de même pour celui qui traîne une souillure majeure, compte tenu de la parole du Très Haut : « Ô les croyants ! N'approchez pas de la Prière alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués] - à moins que vous ne soyez en voyage - jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel » [Les femmes ne peuvent pas entrer dans une mosquée durant leurs menstrues (règles)].

. Coran 65.4 « Et quant à celles de vos femmes qui n'espèrent plus avoir de règles : si vous avez des doutes, leur délai est alors de trois mois. De même pour celles qui n'ont pas encore de règles. Et quant à celles qui sont enceintes, elles ont pour terme leur accouchement. Quiconque craint Allah, cependant, Il lui assigne une facilité dans sa voie ».

[Un homme peut épouser une fille qui n'a pas encore atteint la puberté. Le contraire n'est pas vrai].

Note : Selon les sources religieuses sunnites du corpus du Hadith, Aïcha avait 6 ou 7 ans quand elle s'est mariée à Mahomet, 53 ou 55 ans, et le mariage ne fut pas consommé avant qu'elle n'atteigne la puberté à l'âge de 9 ou 10 ans vers 623 (Sahih Muslim, 8:3309, 8:3310, 8:3311, 41:4915, Sunnan Abu Dawud, 41:4917, al-Tabari 1987, p. 7, al-Tabari 1990, p. 131, Barlas 2002, p. 125–126).

Répudiation de l'épouse :

. Coran 2.226-228 « 226. Pour ceux qui font le serment de se priver de leur femmes, il y a un délai d'attente de quatre mois. Et s'ils reviennent (de leur serment) celui-ci sera annulé, car Allah est certes Pardonneur et Miséricordieux!

227. Mais s'ils se décident au divorce, (celui-ci devient exécutoire) car Allah est certes Audient et Omniscient.

228. Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues; et il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période, s'ils veulent la réconciliation. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles. Et Allah est Puissant et Sage ».

. Coran 66.5 « *S'il vous répudie, il se peut que le Seigneur lui donne en échange des épouses meilleures que vous, musulmanes, croyantes, obéissantes, repentantes, adoratrices, jeûneuses, déjà mariées ou vierges* » [dans la répudiation, les torts reposent, le plus souvent, sur la femme, même si ce n'est pas le cas].

7.3.2 Dans les hadiths

Tous ses hadiths sont misogynes, tous plus misogynes les uns que les autres :

1) La majorité des femmes sont condamnées à l'enfer (et sont déficientes en intelligence et religion) :

Sahih al-Bukhari, Volume 1, livre 6, N°301 « Un jour, l'Apôtre d'Allah est allé à Musalla pour Id-al-Adha ou la prière d'Al-Fitr. Alors il est passé par les femmes et a dit : "Ô Femmes ! Faites l'aumône parce que j'ai vu que **la majorité des occupants du feu de l'enfer sont vous (les femmes).**" Elles demandèrent : "Pourquoi en est-il ainsi, Ô Apôtre d'Allah ?" Il répondit : "Vous maudissez fréquemment et vous êtes ingrates envers vos maris. *Je n'ai jamais rien vu de plus déficient en intelligence et en religion que vous.* Un homme sensible et sensé pourrait être égaré par quelques-unes d'entre vous. " Les femmes demandèrent : "Ô apôtre d'Allah ! Qu'y a-t-il de déficient dans notre intelligence et notre religion ? Il dit : "La preuve apportée par deux femmes n'est-elle pas équivalente à celle d'un seul homme ? " Elles répondirent par l'affirmative. Il dit : "*C'est l'insuffisance dans leur intelligence. N'est-il pas vrai qu'une femme ne peut ni prier ni jeûner pendant ses règles ?*" Les femmes répondirent par l'affirmative. Il dit : "*C'est l'insuffisance dans leur religion.*" » [Donc, la majorité des femmes sont condamnées à l'enfer et sont déficientes en intelligence et en religion].

L'imam Ahmad a dit : [...] Amarah Ibn Khuzaymah Ibn Thabit a dit : [...] Le Prophète -sal Allahou 'alayhi wa salam- dit alors : « *Les femmes entrant au paradis sont aussi rares que ce corbeau parmi tous ses congénères.* » Ce hadith est aussi rapporté par Al-Hâkim dans Al-Mustadrak (6/602).

Sahih al-Bukhari, Volume 7, livre 62, N°33 « Le Prophète a dit : - Après moi, *je n'ai pas laissé de calamité plus douloureuse pour les hommes que les femmes* » (récit de Usama ibn Zaid, Bukhari LXII 33).

Muslim 36 n°6596 « Le messager d'Allah a dit : - Je me suis installé devant la *porte du feu de l'enfer et la majorité de ceux qui entraient étaient des femmes* » (récit de Usama ibn Zaid, Muslim XXXVI 6596)

Muslim 36 n°6600 « Le messager d'Allah a dit : - *Parmi les habitants du paradis, les femmes formeront une minorité* » (récit de Imran ibn Husain).

2) Les femmes sont impures et considérées au même niveau que les chiens et les ânes, mais au-dessus des esclaves :

Hadith Boukhâri vol 1 livre 9 n° 490 « *La prière est annulée par un chien, un âne et une femme, s'ils passent devant un homme qui prie* ».

. « Les choses qui annulent les prières ont été mentionnées devant moi. Ils disent :

- *La prière est annulée par les chiens, l'âne et la femme (s'ils passent devant les personnes en prière).* Je dis :

- Vous nous considérez comme des chiens.

J'ai vu le Prophète prier alors que je me trouvais dans mon lit entre lui et la Qibla. Chaque fois que j'avais besoin de quelque chose, je m'esquivais, parce que je ne voulais pas lui faire face » (récit d'Aïcha, Bukhari IX 490).

[Une femme est considérée comme équivalente à un chien et à un âne].

Bukhari 62 n°132 « *Aucun d'entre vous ne devra fouetter sa femme comme il fouette un esclave et ensuite avoir des rapports sexuels avec elle dans le reste de la journée* » (récit d'Abdullah ibn Zamra, Bukhari LXII 132).

[On peut fouetter une femme, mais moins violemment qu'un esclave].

. « *Le Prophète a interdit que l'homme fasse ses ablutions avec l'eau laissée par une femme* » (récit de Hakam ibn Amr, Dawud I 82) [Une femme est impure].

3) Les femmes doivent être obéissantes, pieuses, surveillées et sont des objets pour les hommes :

. « Rapporté par Aïcha/Aïcha : (Ce qu'elle dit), "O Messenger d'Allah! Nous considérons Jihad comme le meilleur acte. Devrions-nous ne pas combattre dans le sentier d'Allah?" Il a dit, « *Le meilleur djihad (pour les femmes) est -Hajj Mabru-*" [le pèlerinage] » », Sahih Bukhari, Volume 4, livre 52, numéro 42⁴⁰ & Récit d'Aïcha, Bukhari XXVI 595 [Elles n'ont pas le droit de faire le djihad, mais celui d'accomplir des actes pieux [pèlerinage, nourrir les pèlerins ...]. Normalement, les femmes n'ont pas le droit de faire le djihad, mais Aïcha l'aurait fait].

⁴⁰ 1) <http://mb-soft.com/believe/tfw/hadith4.htm>

2) Le « Hajj Mabru » a plusieurs significations : 1) donner de la nourriture aux pèlerins (sacrifier le mouton), 2) être dans la disposition d'un pèlerin : sincérité, honnêteté, accomplir les actes et rites recommandés. Source : <http://muwasala.org/what-is-meant-by-hajj-mabru/>

. « Le Prophète a dit : - *Une femme doit se marier pour quatre raisons : sa santé, le rang de sa famille, sa beauté et sa religion.* Donc épousez une femme pieuse, sinon, vous serez perdant [Que ta richesse se dissipe (autrement)] » (récit d'Abu Huraira, Bukhari LXII 27) [Une femme n'a pas trop le choix, elle doit se marier].

. Dhakwân transmet : J'ai entendu 'Aïcha dire : J'ai demandé à l'Envoyé de Dieu (paix et bénédiction de Dieu sur lui) si les parents de la vierge devaient ou non la consulter avant de contracter son mariage. - "Oui, elle doit donner son consentement", répondit le Prophète. - "*Mais, répliquai-je, elle est timide.*" - "Eh bien, reprit-il, *son silence signifie son consentement*" (Sahih Mouslim n° 2544) [La femme est quasiment un objet que l'on vend ou échange]

. « *La femme ne doit disposer de ses biens qu'avec la permission de son époux.* » [Rapporté par At-Tabarânî dans Al-Mou'djam Al-Kabîr (22/83), d'après Al-Wâthila ibn Al-Asqa'. Ce hadith est jugé sahih (authentique) par Al-Albânî dans As-Silsila As-Sahîha (775)].

. Rapporté par Aboû Hourayra : « On demanda au Messager : "*Quelles sont les meilleures des femmes ?*" Il répondit : "*Celle qui réjouit [son époux] quand il la regarde, lui obéit quand il lui ordonne [de faire quelque chose], ne lui désobéit pas, d'une façon qu'il déteste, quand il demande son corps ou son bien.*" » [Rapporté par An-Naṣā'î (3231). Ce hadith est jugé ḥaṣane (bon) par Al-Albânî dans Irwâ' Al-Ghalîl (1786).]

. Il y a trois personnes dont la prière ne dépassera pas les oreilles : l'esclave fugitif jusqu'à ce qu'il revienne [vers son maître], *la femme dont le mari passe la nuit en colère contre elle*, et l'imam qui dirige les gens [dans la prière] alors qu'ils le détestent. » [Rapporté par At-Tirmidhî (360), d'après Aboû Oumâma رضي الله عنه. Ce hadith est jugé ḥaṣane (bon) par Al-Albânî dans Sahîh Al-Djâmi' (3057)].

« *Une femme ne nuit pas à son mari dans ce bas monde sans que sa femme parmi les houris ne dise : " Ne lui nuis pas, qu'Allâh te combatte. [...]"* » [Rapporté par : At-Tirmidhî (1174) et Ibn Mâdjah (2014), d'après Mou'âdh. Ce hadith est jugé sahih (authentique) par Al-Albânî dans As-Silsila As-Sahîha (173)].

. Selon Ibn 'Omar, le Prophète a dit : «*La femme ne doit pas voyager au-delà de trois jours, sauf si elle est accompagnée par une personne dont le mariage lui est interdit légalement.*».

. Le Messager d'Allâh a dit : « *La femme ne peut faire le jeûne qu'après la permission de son mari quand il est à la maison.* », [Rapporté par : Al-Boukhârî (5195) et Mouslim (1026), d'après Aboû Hourayra].

Boukhari, Vol 9, Livre 88, Ch 18, n° 119 « *Un peuple qui confie ses affaires (politiques) à une femme ne connaîtra jamais la prospérité* »⁴¹.

4) Les épouses doivent être totalement disponibles sexuellement pour leur mari :

. « *Allâh ne regardera pas la femme ingrate envers son époux*, alors qu'elle ne peut pas se passer de lui. » [Rapporté par Al-Hâkim dans Al-Moustadrak (2771), Par Al-Bayhaqî dans As-Sounane Al-Koubrâ (14720), d'après 'Abd Allâh ibn 'Amr رضي الله عنهما. Ce hadith est jugé sahih (authentique) par Al-Albânî dans As-Silsila As-Sahîha (289)].

. Selon ce hadith, le Messager dit : « *Si l'homme invite son épouse au lit et qu'elle ne vient pas à lui*, et qu'il passe alors, la nuit, fâché contre elle, *les Anges la maudiront jusqu'au matin.* » [Rapporté par : Al-Boukhârî (5193) et Mouslim (1436) ; les termes de ce hadith sont ceux de Mouslim, d'après Aboû Hourayra رضي الله عنه] [Interdiction de se refuser à son époux de jouir d'elle].

. Le Messager dit aussi : « *Par Celui qui tient mon âme dans Sa Main ! Il n'est pas de femme qui se refuse à son mari qui l'invite au lit sans que Celui qui est au ciel ne soit courroucé contre elle jusqu'à ce que son mari soit satisfait d'elle.* », (Rapporté par Mouslim n° 1436, d'après Aboû Hourayra).

. D'après Aboû Hourayra, L'Envoyé de Dieu a dit : "*Lorsqu'une femme renonce une nuit à faire l'amour avec son mari*, les anges se mettent à la maudire jusqu'au matin" (Mouslim n° 2594).

D'après Talq Ibn Ali, le Prophète a dit : « *Lorsqu'un homme appelle sa femme pour son besoin (*), qu'elle lui réponde même si elle a son pain dans le four* ». (Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°1160 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi).

. D'après Mouadh Ibn Jabal, le Prophète a dit : « *Si j'avais ordonné à une personne de se prosterner pour une autre personne j'aurais certes ordonné à la femme de se prosterner pour son mari à cause de l'importance du droit qu'il a sur elle. Et une femme ne trouve pas la douceur de la foi jusqu'à ce qu'elle s'acquitte du droit de son mari et cela même s'il lui demande sa personne alors qu'elle est sur le dos d'un chameau* » (Rapporté par Al Bazar et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib Wa Tarhib n°1939) [Cela signifie qu'elle ne doit pas refuser d'avoir des rapports sexuels avec son époux s'il le désire, même si elle est dans une situation qui n'est pas vraiment propice à cela].

⁴¹ 1) Ce hadith est attribué à Muhammad en apprenant qu'une reine, Azarmedûkht, la fille de l'empereur (shah) Khosro ou Khosrow I (règne 630 – 631), avait réussi à accéder au trône de Perse.

2) Hadith transmis par Aba Bakra et rapporté dans : Sahih al Boukhari, Sunan al Thirmidi, Sunan an Nissai, Musnad al Imam Ahmed (sous une version quelque peu différente).

3) L'authenticité de ce hadith est contesté : Analyse critique du hadith : « Un peuple qui confie ses affaires (politiques) à une femme ne connaîtra jamais la prospérité », <http://www.asma-lamrabet.com/articles/analyse-critique-du-hadith/>

5) La femme n'a pas voix au chapitre en matière de mariage et de divorce :

. D'après Aïcha, le Messager d'Allah a dit : « *Un mariage établi par une femme en l'absence de son tuteur légal est caduc, caduc et caduc*. Si le mariage est consommé, elle a le droit à une dot à cause des rapports intimes. Si les parties concernées se disputent, le dirigeant est le tuteur de celle qui n'a pas de tuteur » (Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°1102 et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Tirmidhi, Hadith Sahih).

. D'après Thawban, le Prophète a dit : « *Toute femme qui demande le divorce à son mari sans raison alors l'odeur du paradis lui est interdite* » (Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°1187 qui l'a authentifié et il a également été authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi).

. D'après Aïcha (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et son salut soient sur lui) a dit : « *Il n'y a pas de mariage [pour une femme] sans tuteur et le dirigeant est le tuteur de celle qui n'a pas de tuteur* ». (Rapporté par Ahmed et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°7556, Hadith Sahih).

6) Les femmes doivent être couvertes quand elles sortent hors de la maison (dehors) ;

. D'après Abdallah Ibn Mass'oud, le Prophète a dit : « *La femme est une nudité, lorsqu'elle sort, Chaytan [Satan] lui accorde de l'importance* » (Rapporté par Tirmidhi dans ses Sounan n°1173 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Tirmidhi).

Le Messager d'Allah a dit : « *Toute femme qui enlève ses habits en dehors de sa maison, Allah déchirera Son voile [établi entre elle et Lui]*. » [Rapporté par : Ahmad (26569) et Al-Hâkim dans Al-Moustadrak (7782), d'après Oumm Salama. Ce hadith est jugé sahih (authentique) par Al-Albâni dans Ghâyat Al-Marâm (195)]

7) Le prophète refusait de toucher les mains des femmes, considérées comme impures et tentatrices :

. D'après Aqila Bint Oubeid, le Prophète a dit : « *Je ne touche pas les mains des femmes* » (Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°7177).

. D'après Amima Bint Raqîqa, le Prophète a dit : « *Certes je ne serre pas la main aux femmes* » (Rapporté par Tirmidhi et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°2513).

Aïcha a dit : « *Non, je jure par Allah, le Prophète n'a jamais touché la main d'une seule femme, elles lui faisaient serment d'allégeance par la parole* » (Rapporté par l'imam Boukhari dans son Sahih n°5288).

D'après Abou Houreira, le Prophète a dit : « *Il a été écrit à chacun des fils d'Adam sa part de fornication. La fornication des yeux est le regard, la fornication des oreilles est l'écoute, la fornication de la langue est la parole, la fornication de la main est le toucher, la fornication du pied est le pas, le cœur a envie et espère et c'est le sexe qui rend cela véridique ou le dément* » (Rapporté par Mouslim dans son Sahih n°2657).

D'après Ma'qal Ibn Yasar, le Prophète a dit : « *Que l'on enfonce une pointe en fer dans la tête de l'un d'entre vous est meilleur pour lui que de toucher une femme qui ne lui est pas permise* » (Rapporté par Tabarani et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Al Jami n°5045).

8) Une femme ne doit pas se faire belle et apparaître comme une tentatrice :

. D'après Asma bint 'Abî Bakr, une femme vint trouver le Prophète et lui dit : "Ô Envoyé de Dieu, je viens de marier ma fille et, à la suite d'une rougeole, ses cheveux sont tombés; puis-je mettre à ma fille des faux cheveux?". L'Envoyé de Dieu répondit : "Dieu maudit les femmes qui mettent aux autres des faux cheveux et celles qui s'en font mettre" (Mouslim n° 3961) [Interdiction de la mise des faux cheveux, du tatouage, de l'épilation du visage et du limage des dents].

. « *Le Prophète a maudit la femme qui fait des tatouages et qui est tatouée* » (récit d'Abu Juhaiifa, Bukhari LXIII 259).

7.3.3 Dans la Sira (La biographie du Prophète Mahomet)

. Ibn Ishaq a rapporté : « *Les captives de Khaybar furent largement réparties entre les musulmans. Le Prophète eut en partage Safiyya, fille de Huyayy ibn Akhtab et deux de ses cousines. Il garda pour lui Safiyya et donna les deux cousines à l'un de ses compagnons de combat, Dihya ibn Khalîfa, qui avait pourtant souhaité avoir Safiyya*. Bilal, le muezzin, l'avait ramenée avec l'une de ses compagnes. Il passa avec les deux captives au milieu des cadavres des juifs tués au combat. A cette vue, la compagne de Safiyya éclata en sanglots, se déchirant le visage et couvrant de terre ses cheveux. La voyant dans cet état, le Prophète dit : « *Eloignez de moi cette furie satanique !* ». Et il fit venir Safiyya, la fit assoir derrière lui et jeta sur elle son manteau : les musulmans comprirent que le Prophète se la réservait. Puis il fit des reproches à Bilal : « *As-tu donc, Bilal, totalement perdu tout sentiment de pitié au point de faire passer ces femmes devant les cadavres de leurs hommes ?* », Sira, II 336, d'après La biographie du Prophète Mahomet, texte traduit et annoté par Wahid Atallah, Fayard, 2004, p316.

Et encore, je n'ai pas cité tous les hadiths misogynes ... il y a tellement (voir en voir d'autres voir cette note de bas de pages⁴²).

7.3.4 En conclusion sur cet apartheid sexuel

Malgré la propagande islamiste, selon les données historiques, sont les sources antiques, il n'est pas certains que l'islam a libéré les femmes, en quoi que ce soit.

Actuellement, dans beaucoup de pays musulmans, les femmes sont mineures à vie, dépendant du bon vouloir de leur mari. Leur mari peut les répudier, en prononçant, par trois fois, le mot « talaq ». Ce qui est très violent (dans certains pays, on peut le faire par SMS⁴³). Dans les pays musulmans, les femmes sont régulièrement victimes de violences conjugales et aussi de la part des hommes de leur famille. Même voilées, elles sont souvent harcelées dans les rues. Les viols des épouses par leur mari ne sont jamais punis. Il y est très difficile d'être une femme libre et émancipée. France propose, quand même, un niveau de protection des femmes plus élevé, contre ces déconvenues.

Selon Taslima Nasreen « [...] dans la plupart des pays musulmans les femmes sont toujours sous le joug de sept cents ans de charia. Des millions de femmes endurent de terribles souffrances. Elles sont enfermées, brûlées, lapidées à mort [...] les femmes qui y sont soumises n'ont ni les droits ni la liberté qu'elles devraient avoir. On leur a inculqué depuis des siècles qu'elles étaient des esclaves pour l'homme, qu'elles devaient suivre le système que les hommes ou Dieu ont créé. Sous la charia, les femmes sont considérées non pas comme des êtres humains, mais comme des objets sexuels, des êtres de seconde classe [...] En lisant le Coran [...] j'ai compris que c'était bien Allah qui déclarait les femmes inférieures, qui prônait la polygamie, le divorce uniquement pour les hommes, le droit de battre leurs épouses, l'interdiction faite aux femmes de porter témoignage en justice, l'inégalité en matière d'héritage, le port du voile »⁴⁴.

Voir aussi l'annexe : « Différence de statut entre homme et femme, dans l'islam ».

7.3.5 Sur le peu de femmes d'une grande influence après l'avènement de l'islam

D'ailleurs, il est significatif, qu'après l'avènement de l'islam, il n'y a plus eu de reines (guerrières ou non) [ayant vécu avant l'islam] de la renommée de :

1. Hatchepsout (v. 1479 – v. 1457 avant notre ère), reine-pharaon,
2. Arsinoé II Philadelphie, reine égyptienne,
3. Cléopâtre VII Théa Philopator (v. -69 / 12 août 30 av. J.-C.) (règne 51 av. J.-C. – 30 av. J.-C.), reine d'Égypte,
4. Cléopâtre Séléné II (25 décembre 40 av. J.-C. / v. 5 de notre ère), Reine de Maurétanie (Maroc-Algérie),
5. Shaqylat, épouse de Malecus II (40-70 avant notre ère), a été la régente du trône nabatéen
6. Septimia Bathzabbai, plus connue sous la forme hellénisée Zénobie (règne 267 - 273 (~7 ans)), reine (guerrière) de Palmyre,
7. Dihya ou Kahina (? - morte en 701), la reine guerrière berbère, zénète des Aurès, qui a résisté en vain à la conquête musulmane.

Dans le monde musulman, il n'y a pas eu de souveraines de la puissance de certaines reines occidentales comme :

- Aliénor d'Aquitaine (1122 - 1204), reine de France et mécène, puis reine d'Angleterre,
- Élisabeth I^{re} (1533 - 1603), reine d'Angleterre et d'Irlande,
- Catherine II de Russie (1729 - 1796), impératrice et autocrate de toutes les Russies.

Ou de femmes qui aient eu le rayonnement intellectuel européen de :

- Hildegarde de Bingen (1098 - 1179), religieuse bénédictine mystique, compositrice et femme de lettres,
- Christine de Pizan (1364 - 1430), philosophe et poétesse française.

⁴² Hadiths sexistes, <http://brisonslemythe.canalblog.com/archives/2012/11/15/31315921.html>

⁴³ Cf. <https://www.letelegramme.fr/ig/loisirs/multimedia/divorce-un-sms-suffit-pour-repudier-sa-femme-28-09-2009-572013.php>

⁴⁴ Cf. http://www.lexpress.fr/culture/livre/je-me-sens-la-responsabilite-de-denoncer-l-islam_818721.html

- Thérèse d'Avila (1515 - 1582), religieuse et mystique espagnole, femme de lettre et réformatrice religieuse⁴⁵,
- La marquise du Châtelet, communément appelée Émilie du Châtelet (1706 - 1749) mathématicienne, femme de lettres et physicienne française.

Tout au plus, on peut citer la sultane Hürrem ou Roxelane (1521 - 1558), épouse et conseillère sultan Soliman le Magnifique, mécène de fondations caritatives (un femme remarquable).

7.4 L'apartheid confessionnel (la dhimmitude)

Dans le chapitre « Les causes religieuses de cette intolérance » nous avons cité tous les versets qui appellent à la « soumission » ou humiliation, à la discrimination, voire à la haine des « gens du livre » (juifs, chrétiens).

En terre d'islam, les « gens du Livre », chrétiens et juifs, mais éventuellement aussi les zoroastriens, étaient soumis au statut de « protégé », ou dhimmi. Le statut de minoritaires en terre d'islam variait entre « protection » et ségrégation, vexation, persécution et apartheid. Les dhimmis devaient être d'une déférence absolue envers les musulmans, sous peine de bastonnades. Au cours de leur long histoire, ils ont été victimes d'une centaine de pogroms déclenchés par des musulmans (par exemple, les pogroms de Fez (6000 juifs, en 1023), à Grenade (4000 juifs, en 1066), à Jérusalem (3000 infidèles, en 1077), de Cordoue. Il y eu encore des pogroms au 20^e siècle : Jérusalem(, en 1920), Hébron (67 juifs, en 1929), à Bagdad (170 juifs, en 1941), à Aden (100 juifs, en 1947), à Constantine (28 morts, en 1934), à Fez (60 morts, en 1912),

Certains hadiths vont encore plus loin :

Le traitement des Juifs :

Muslim T26 n°5389 : Muhammad a dit : « *Ne saluez pas les juifs et les chrétiens avant qu'ils ne vous saluent* et quand vous rencontrez l'un d'entre eux sur les routes, *forcez-le à passer sur la partie la plus étroite.* ».

. Livre El-Bokhari 56, Chap.94, tome 2, p. 322. « L'heure du jugement n'arrivera pas tant que vous n'aurez pas combattu les Juifs et à tel point que la pierre, derrière laquelle s'abritera un Juif, dira : *Musulman ! voilà un Juif derrière moi, tue-le !* ».

. Sahih Bukhari, Hadith 3060 : « Selon Abu Huraira : Le Prophète a déclaré : "Un groupe d'Israélites a été perdu. Personne ne sait ce qu'ils ont fait. Mais *je ne les vois qu'ils ont été maudits et transformés en rats* [...]».

. Livre Muslim XVII-4216 : Récit de Jabir Abdulhah : " l'apôtre d'Allah [Mahomet] a lapidé à mort un juif et sa femme de la tribu des Banu Aslam".

. Bukhari 53:392 : Abu Huraira a relaté : "Quand nous étions à la Mosquée, le Prophète sortit et dit "Allons voir les Juifs". Nous sortîmes jusqu'à atteindre Bait-ul-Midras. Il leur dit "Si vous embrassez l'Islam, vous serez en sûreté. *Vous devriez savoir que la terre appartient à Allah et à son Apôtre, et je veux vous expulser de cette terre. Alors, si quelqu'un parmi vous possède quelque propriété, il lui est permis de la vendre, sinon vous devriez savoir que la Terre appartient à Allah et à son Prophète.*"

. Hadith Malik 511:1588 : La dernière formulation que Muhammad a fait [avant sa mort] était : "O Seigneur, *périssent les juifs et chrétiens.* Ils ont fait les églises des tombes de leurs prophètes. *Il n'y aura pas deux religions [croyances] en Arabie.*"

. Muslim 1767 : « 'Oumar bin al-Khattâb rapporte que l'Envoyé d'Allah a dit « *Je ferais certes expulser les juifs et les chrétiens de la Péninsule arabique au point de [n'y] laisser que des musulmans* » ».

. « Ce jour-là, il [Mahomet] fit trois recommandations : *expulser les chrétiens, les juifs et les polythéistes de la Péninsule Arabique* », Le nectar cacheté, page 631⁴⁶.

Note : Pendant les califats des premiers quatre Califes cet édit ou commandement de Mahomet a été complètement appliqué et tous les non-croyants ont été expulsés (« enlevés » [exterminés ?]) d'Arabie.

⁴⁵ Auteur de nombreux ouvrages tant biographiques que didactiques ou poétiques, fondatrice de dix-sept couvents dans toutes les provinces d'Espagne et initiatrice de la réforme l'Ordre du Carmel, conduisant à la création d'une branche autonome au niveau de l'ordre : l'Ordre des Carmes déchaux.

⁴⁶ Cf. http://www.islamicbulletin.org/french/ebooks/raheq_french.pdf

Les musulmans auront la priorité au Paradis sur les Juifs et Chrétiens :

Muslim, Livre 37, Numéro 6666 : Récit d'Abu Burda : « *Aucun musulman ne mourra sans qu'Allah n'admette à sa place un juif ou un chrétien dans le feu de l'enfer.* ».

Muslim, Livre 37, Numéro 6668 : Récit d'Abu Burda : « Il viendra des gens parmi les *musulmans* le jour de la résurrection avec des péchés aussi lourds qu'une montagne, Allah les pardonnera et il mettra à leur place les juifs et les chrétiens. ».

Sahih de Mouslim sous le n° 2767 : « d'après un hadith d'Abou Moussa selon lequel le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit « Au jour de la Résurrection, des gens viendront avec des péchés comparables aux montagnes. Allah les leur pardonna et *les transférera aux Juifs et aux Chrétiens* » ».

Bukhari 4:52:297 : Le Prophète a dit, « *Aucun n'entrera au Paradis sauf [mais] un musulman, et Allah peut soutenir cette religion (c'est-à-dire l'Islam) même avec un homme [musulman] désobéissant* » ».

Bukhari 5:59:447 : Le Prophète a dit à Sa'd, : "Les Bani Quraiza ont consenti à accepter votre verdict" [le verdict de Sad Bin Mu'adh]. Sad a dit : « *Tuez leurs guerriers (hommes) et prenez leurs descendants en tant que captifs,*" Sur ce que le Prophète a dit, "Vous avez jugé selon le jugement d'Allah", ou dit, "selon le jugement du roi" ».

Abu Dawud 33:4390 : al Attiyah -Quran était parmi les captifs du Banu Qurayza "Ils (les Compagnons) nous ont examinés et *ceux qui avaient des poils pubiens ont été tués* et ce qui n'en avaient pas étaient épargnés. J'étais parmi ce qui n'avaient pas de poils pubiens."

Donc, tous les versets coraniques et les hadiths incitent clairement à soumettre, à humilier, à inférioriser les Juifs et Chrétiens, relativement aux musulmans, et justifient religieusement le statut d'infériorité accordé aux gens du livre.

7.5 La transformation des fidèles en combattants du djihad

Nonobstant des débats théologico-politiques, le Coran comprend plusieurs passages incitant à la guerre, envers notamment les polythéistes de l'Arabie ou les incroyants de manière générale (Coran 8.39, 8.59-60, 9.5, 47.4 ...). Il est aussi clair que les versets Coran 9.111, 8.39, 5.21 incitent clairement les fidèles au martyr, à donner leur vie pour la cause de l'islam.

Donc, l'islam n'est pas qu'une religion piétiste, appelant à la prière, c'est aussi, dans les fait, une religion guerrière et militaire conquérante _ qui a fait régulièrement la guerre à tous les royaumes non musulmans, frontaliers au « Dar Al Islam », « domaine de la soumission à Dieu ». Et en même temps, un système politique (politico-militaire). Dans une conception largement répandue, chez les oulémas, les pays limitrophes non musulmans, sont considérés comme le « Dar al-Harb » ou « domaine de la guerre » (lieu de guerres militaires de conquête), où le « Dar Al Islam » peut y guerroyer ou y développer un effort prosélyte et missionnaire⁴⁷ _ dans une optique de "guerre" religieuse aux autres cultes et croyances, utilisant souvent une prédication offensive, voire agressive, ... réalité agressive que j'ai particulièrement ressentie et constaté lors de mes débats religieux et philosophiques avec les islamistes.

Quoiqu'en disent les défenseurs de son image pacifique, qui veulent présenter le djihad, comme le djihad intérieur, l'effort sur soi, l'islam est, à ce que je sache, la seule religion qui fait du djihad, dans son sens de « *l'appel à la guerre* », *un devoir sacré*, voire un pilier de l'islam⁴⁸, incitant les fidèles à donner leur vie, pour l'islam. A eux, est alors promis les plus belles récompenses aux Paradis (houris, vin, lait, miel, mets, bijoux, tissus précieux ...) ⁴⁹.

Tout est fait dans l'islam, à transformer les fidèles de l'islam en des combattants efficaces, soumis, obéissants, qui ne se posent jamais de question _ grâce aux rappels et à l'apprentissage, par cœur, des versets répétitifs sur le djihad,

⁴⁷ Division du monde dans l'islam, https://fr.wikipedia.org/wiki/Division_du_monde_dans_l%27islam

⁴⁸ Les islamistes considère le djihad comme un des piliers de l'islam.

⁴⁹ La description du paradis par Mahomet, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/la-description-du-paradis-par-mahomet.htm>

sur le traitement des infidèles, grâce à l'interdiction du vin⁵⁰, grâce au ramadan _ une période qui apprend à résister à la faim, durant la journée _ grâce aux cinq appels à la prière et certaines prières répétées, journalièrement, 17 fois, tout cela n'incitant pas à réfléchir. Combattant aussi *fortement motivés par les récompenses et promesses, du paradis, au travers des descriptions alléchantes, voire charnelles, que Mahomet en fait, d'une manière extrêmement imagée et imaginative*, ou en raison des promesses contenues dans certains versets, comme celui-ci, ci-après :

Coran 4.95 « *Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelques infirmités - et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Allah a promis la meilleure récompense; et Allah a mis les combattants au-dessus des non combattants en leur accordant une rétribution immense [au Paradis];* ».

En attendant la récompense promise au Paradis, le combattant musulman peut déjà se récompenser avec le butin acquis à la guerre et sur le champ de bataille.

Les grands conquérants, Napoléon et Hitler, fascinés, comprenant l'intérêt de cette religion, pour un conquérant, car capable de transformer des fidèles en combattants « dociles », capables de sacrifier « facilement » leur vie, à la guerre, avaient déclaré :

- Adolf Hitler, fondateur du National-Socialisme, chef d'état allemand (1889-1945) : « Que le Christianisme est bien quelque chose de fade - *Nous aurions bien mieux encore reçu le Mahométisme, cette doctrine de la récompense de l'héroïsme : le combattant seul a le septième ciel ! Les Germains auraient avec cela conquis le monde*, ce n'est que par le Christianisme que nous en avons été tenus éloignés ».

- Adolf Hitler : « *Les peuples régis par l'Islam seront toujours plus proches de nous [les nazis] que la France, par exemple, en dépit de la parenté du sang qui coule dans nos veines [...]* ».

Source : *Libres propos sur la guerre et la paix* recueillis sur l'ordre de Martin Bormann, Adolf Hitler, éd. Flammarion, 1952, t. 1, 13 décembre 1941, p. 141.

- « [...] *. Comme dans l'Islam, la religion japonaise est dépourvue de tout terrorisme et contient seulement l'espoir de la félicité. Le terrorisme est seulement une idée juive répandue par le christianisme* », Source : Hitler cet inconnu (Hitlers Tischgespräche im Führerhauptquartier) (1951), Adolf Hitler, notes de Henry Picker, éd. Presses de la cité, 1969, 4 avril 1942, p. 274.

« Si à Poitiers Charles Martel avait été battu, la face du monde eût changé. Puisque le monde était déjà voué à l'influence judaïque (et son produit, le christianisme, est une chose si fade !) il eût *beaucoup mieux valu que le mahométisme triomphât. Cette religion récompense l'héroïsme, elle promet aux guerriers les joies du septième ciel... Animés par un tel esprit, les Germains eussent conquis le monde. C'est le christianisme qui les en a empêchés* », Source : *Libres propos sur la guerre et la paix* recueillis sur l'ordre de Martin Bormann, Adolf Hitler, éd. Flammarion, 1954, t. 2, 28 août 1942, p. 297

« Nous avons la malchance de ne pas posséder la bonne religion. *Pourquoi n'avons-nous pas la religion des Japonais, pour qui se sacrifier à sa patrie est le bien suprême ? La religion musulmane aussi serait bien plus appropriée que ce christianisme, avec sa tolérance amollissante* », Source : *Au cœur du troisième Reich*, Albert Speer, propos d'Adolf Hitler, éd. Fayard, 1971, p. 138.

- Napoléon dit : « Jésus-Christ, simple prédicateur, n'exerça aucun pouvoir sur la terre, [...], ne se révolta pas contre la puissance établie et mourut sur une croix, [...] ... À l'opposé de Jésus-Christ, Mahomet fut roi ! Il déclara que tout l'univers devait être soumis à son empire... ». Plus loin, Napoléon poursuit : « Ce qui est supérieur en Mahomet, c'est qu'en dix ans il a conquis la moitié du globe, tandis qu'il a failli trois cents ans au christianisme pour s'établir ».

Source : Mémoires écrits à Sainte-Hélène du général Gourgaud.

Napoléon écrit : « [...] *Mahomet fut un grand homme, intrépide soldat... Grand capitaine, éloquent, homme d'État, il régénéra sa patrie et créa au milieu des déserts de l'Arabie un nouveau peuple et une nouvelle puissance.* ».

Source : Correspondance, au chapitre « Observations sur la tragédie de Mahomet ».

- « A dîner, l'Empereur dit des choses curieuses sur l'Égypte, [...] analysant de la manière la plus ingénieuse les deux religions de l'Orient et de l'Occident, il disait que la nôtre était toute spirituelle, et *celle de Mahomet toute sensuelle* ; que les châtiments dominaient chez nous : c'était l'enfer et ses supplices éternels, *tandis que ce n'était que récompenses chez les Musulmans : les houris aux yeux bleus, les bocages riants, les fleuves de lait [...]*.

Source : Anecdote du comte de Las Cases, dans le Mémorial de Sainte-Hélène.

Carl-Gustav Jung, médecin psychiatre suisse (1875-1961) lui-même disait : « *La religion d'Hitler est la plus proche qui soit de l'islamisme, réaliste, terrestre, promettant le maximum de récompenses dans cette vie, mais avec ce Walhalla façon musulmane avec lequel les Allemands méritoires peuvent entrer et continuer à goûter le plaisir. Comme l'islamisme, elle prêche la vertu de l'épée* ».

⁵⁰ L'interdiction des alcools évitent que les combattants arrivent saouls et diminués à la bataille.

Celui qui n'a pas compris le caractère guerrier conquérant de cette religion, son totalitarisme (sur les consciences) et sa claire volonté de dominer le monde (comme cela a été aussi le cas pour le nazisme) n'a alors rien compris à l'islam.

Malheureusement, il est difficile d'éveiller un « convaincu » à l'esprit critique et d'arriver à lui faire comprendre que « les promesses du paradis n'engagent que ceux qui y croient »⁵¹.

8 Quelles solutions ?

J'ai déjà fait cette proposition aux musulmans les plus « convaincus », avec lesquels je discute régulièrement :

« Pour lutter contre tous les fanatismes, quels qu'ils soient (religieux, athées [avec le communisme], nationalistes [nazisme, fascisme ...], xénophobes ...), on doit respecter la croyance de l'autre, ... du moins, si et seulement si elle nous respecte et respecte nos croyances, à son tour. Cela doit être un respect mutuel réciproque. Parce qu'il est difficile, sinon, de respecter une croyance qui ne respecte pas les nôtres réciproquement.

Si l'islam est si solide, résilient et vrai _ aussi vrai que le prétendent mes amis musulmans _, alors il faut que cette religion accepte, avec courage, d'être soumise au "crash test", au choc de la critique. Si elle est vraie, elle n'en ressortira que renforcée ».

Mais malheureusement, je suis persuadé que cette proposition reste naïve. Car les mécanismes de dissonance cognitive à l'œuvre, contre lesquels nous cherchons à lutter, sont puissants.

Selon Frédéric : « Dans les pays musulmans, "le "citoyen" musulman est avant tout un croyant. Le couper de sa croyance, c'est risquer de faire le lit de l'intégrisme. Et c'est ce que n'a pas compris le Shah d'Iran ». Est-ce que c'est vrai ? Je ne sais pas.

En attendant, je propose de lancer des discussions, au sein de notre groupe Facebook, pour trouver (ou tenter de trouver) des pistes de résolution de ces « mécanismes de fanatisations », exposés dans ce document.

PS. Concernant l'idée de rendre obsolètes les versets les plus cruels, barbares et rétrogrades et de les contextualiser, voici ce que m'écrivait un ami : « Je ne supporte que très mal qu'on me dise, dans n'importe quelle religion, qu'il y a matière à INTERPRETER. Quand on demande d'éventrer, à tuer, je ne vois pas quelle interprétation je puis en faire ? Quelle est cette espèce de foi qui choisit les passages ? ».

9 Notes et bibliographie

[1] Je pense, en particulier à ces meurtres antisémites commis par des musulmans français contre des juifs français ou belges :

- 1) la mort d'Ilan Halimi, enlevé dans la région parisienne puis séquestré et torturé en janvier 2006 ,par un groupe d'une vingtaine de personnes se faisant appeler le « gang des barbares », dirigé par Youssouf Fofana, qui l'a brûlé vif (la victime étant choisi du fait de son appartenance à la communauté juive, car il est censé selon eux être riche).
- 2) l'assassinat, par Mohamed Merah, d'un professeur et de trois enfants à l'école juive Ozar Hatorah de Toulouse, le 19 mars 2012,
- 3) L'attentat islamiste du musée juif de Belgique, le 24 mai 2014 à Bruxelles, qui a fait 4 morts,
- 4) l'attaque terroriste islamiste et antisémite du magasin Hyper Cacher, de la porte de Vincennes à Paris, le 9 janvier 2015, qui a fait 4 morts,
- 5) Le meurtre, le 4 avril 2017, de Sarah Halimi, médecin retraitée, 65 ans, rouée de coups puis défenestrée du haut du troisième étage de son immeuble par un jeune voisin africain musulman, Kobili, âgé de 27 ans (« J'ai tué le sheitan » (le démon, en arabe), avait hurlé le jeune homme après son acte).

⁵¹ Encore récemment, un musulman m'a écrit : « L'islam garantit le paradis au musulman, au musulman, aux vrais musulmans ».

6) Le meurtre par onze coups de couteau de Mireille Knoll, infirme, 85 ans et rescapée de la Shoah, à son domicile dans le 11^e arrondissement de Paris, le 23 mars 2018 (l'assassin criant "Allahou akbar").

7) et quelques tentatives d'assassinats de juifs, qui ont échoués et des agressions à caractère antisémite (à Sarcelles, et un peu partout en France, qui n'ont cessé d'augmenter depuis les années 2000 etc.).

[2] 1) Le thème du *génocide des Palestiniens par les Israéliens* est un thème récurrent chez beaucoup de musulmans. Or le génocide a une définition internationale très précise. L'on ne peut pas l'employer à tort et à travers.

Définition juridique internationale du génocide : « Infraction internationale portant atteinte à la personne humaine et qui s'entend limitativement de l'un quelconque des actes ci-après énumérés, commis dans l'intention de détruire, en tout ou en partie, un groupe national, ethnique, racial ou religieux, comme tel : meurtre de membres du groupe, atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale de membres du groupe, soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner sa destruction physique totale ou partielle, mesures visant à entraver les naissances au sein du groupe, transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe (convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, 9 décembre 1948 »).

Autres définitions : « Extermination d'un groupe de personnes appartenant à un même groupe social (religion, ethnie, pays, etc.) ». « Crime consistant en l'élimination physique intentionnelle, totale ou partielle, d'un groupe national, ethnique ou religieux, en tant que tel, ce qui veut dire que ses membres sont détruits ou rendus incapables de procréer en raison de leur appartenance au groupe ». « Destruction méthodique d'un groupe humain ».

2) Liste des génocides perpétrés au nom de l'islam :

a) <https://web.archive.org/web/20120220001547/http://www.atheisme.org/listeislam.html>

b) <https://lesobservateurs.ch/2017/10/08/linvasion-islamique-de-linde-le-plus-grand-genocide-de-lhistoire/>

Liste des génocides perpétrés au nom du christianisme :

c) https://quebec.huffingtonpost.ca/normand-rousseau/christianisme-religion-la-plus-criminelle_b_13870832.html

[3] Un gardien du Mont du Temple (de l'organisation du Waqf) a dissimulé, dans un cachette sur l'esplanade du Mont du Temple, des armes, qui ont servi à une attaque sur cette esplanade, le 14 juillet 2017. Suite à cette attaque, les israéliens ont voulu mettre des portiques de sécurité, à l'entrée de cette esplanade. Ce qui a provoqué le déclenchement d'importantes manifestations palestiniennes exigeant le retrait des portiques (ce que les israéliens ont finalement accepté de retirer).

a) L'attaque sur le Mont du Temple : Les armes ont été cachées à l'avance avec la complicité du Waqf [organisation des gardiens de mont du Temple], 15 juillet 2017,

<https://infos-israel.news/lattaque-mont-temple-armes-ont-ete-cachees-a-lavance-complicite-waqf/>

b) Violences à Jérusalem : « La mosquée Al-Aqsa est le cœur de l'identité palestinienne ». Le correspondant du « Monde » à Jérusalem a répondu aux questions des internautes sur les conséquences de l'installation par Israël de portiques de sécurité sur l'esplanade des Mosquées. 24 juillet 2017, https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/07/24/violences-a-jerusalem-la-mosquee-al-aqsa-est-le-c-ur-de-l-identite-palestinienne_5164478_3218.html

c) A Jérusalem, deux policiers israéliens tués et un blessé dans une attaque palestinienne. Trois Palestiniens ont ouvert le feu avant d'être abattus à proximité du lieu saint de l'esplanade des Mosquées, qui concentre les tensions. Piotr Smolar, le 14 juillet 2017, https://www.lemonde.fr/proche-orient/article/2017/07/14/jerusalem-trois-assaillants-tirent-sur-des-policiers-l-esplanade-des-mosquees-fermee_5160426_3218.html

[4] Liste des versets dans le Coran, des hadiths et prières antijuifs et antichrétiens,

<http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/liste-des-versets-et-hadiths-antijuifs-et-antichretiens-dans-le-coran.htm>

[5] Zabiba, <https://fr.wikipedia.org/wiki/Zabiba>

[6] Indonésie : Le gouverneur chrétien de Jakarta a été condamné à deux ans de prison pour blasphème, 05/09/2017, <https://www.france24.com/fr/20170509-indonesie-gouverneur-chretiens-jakarta-condamne-deux-prison-blaspheme>

[7] Dans la « Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789 », il est dit :

Art. 10. *Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi.*

Art. 11. *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la Loi.*

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Constitution/Declaration-des-Droits-de-l-Homme-et-du-Citoyen-de-1789>

Dans la « Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 », il est dit :

Article 2 : 1. *Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation.*

Article 19 : *Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.*

Source : <http://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/>

[8] Loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Eglises et de l'Etat :

. Article 1 : La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions édictées ci-après dans l'intérêt de l'ordre public.

. Article 26 : Il est interdit de tenir des réunions politiques dans les locaux servant habituellement à l'exercice d'un culte.

. Article 31 : Sont punis de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe et d'un emprisonnement de six jours à deux mois ou de l'une de ces deux peines seulement ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un individu, soit en lui faisant craindre de perdre son emploi ou d'exposer à un dommage sa personne, sa famille ou sa fortune, l'auront déterminé à exercer ou à s'abstenir d'exercer un culte [...].

Source : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000508749>

[9] Article 3 de la Charte de laïcité à l'Ecole de 2013 : « La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou ne pas croire (...) ».

Source : Charte de laïcité, http://cache.media.education.gouv.fr/file/Politiques_educatives/22/2/chartelaicite-03-09-2015-accessible-lv5-1_506222.pdf

[10] Constitution française du 4 octobre 1958 :

Article 1 : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Note : La laïcité garantit la liberté de croire ou de ne pas croire.

Source : Texte intégral de la Constitution du 4 octobre 1958 en vigueur, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/le-bloc-de-constitutionnalite/texte-integral-de-la-constitution-du-4-octobre-1958-en-vigueur>

[11] a) Cour européenne des droits de l'homme, fiche sur le discours de haine, affaire Hizb Ut-Tahrir contre Allemagne, discours de haine religieuse tendant au renversement des gouvernements non islamiques et affaire Refah Partisi (Parti de prospérité) voulant instaurer la charia en Turquie dissous au motif qu'il était devenu un centre d'activités contraires au principe de laïcité, http://www.echr.coe.int/Documents/FS_Hate_speech_FRA.pdf

b) CEDH, Refah Partisi (Parti de la Prospérité) et autres c. Turquie, 13 février 2003, <https://hudoc.echr.coe.int/app/conversion/pdf/%3Flibrary%3DECHR%26id%3D003-697689-705588%26filename%3D003-697689-705588.pdf>

[12] Henri Pena-Ruiz : « Le fanatique ne tient aucune distance entre son être et ses croyances », L'Humanité, <https://www.humanite.fr/henri-pena-ruiz-le-fanatisme-ne-tient-aucune-distance-entre-son-etre-et-ses-croyances-564853>

[12] Le droit de ne pas croire, Pascal Engel, 2012, <https://journals.openedition.org/theoremes/295>

[13] Humour sur les croyances et les croyants :

« Croyance : parasite de la conscience, logé dans le cerveau, qui inhibe le fonctionnement de la raison.

Croyant : synonyme de crédule. Homme ayant adopté, par paresse intellectuelle ou conformisme, les croyances de son entourage afin d'apaiser ses peurs existentielles. Sauf pour une minorité de cas désespérés, cet état est, heureusement, réversible » (Anonyme).

[14] « Peut-on ne pas croire ? » (Communication aux Journées athées de Varsovie (avril 2016), <http://www.irelp.fr/spip.php?article133&lang=fr>

[15] 1) Kuwaiti professor flees to US, claims asylum [Un professeur koweïtien s'enfuit aux États-Unis et demande l'asile], 15/01/2019, <https://news.kuwaittimes.net/website/kuwaiti-professor-flees-to-us-claims-asylum/>

2) Kuwaiti law professor was put on trial over joke, so she fled to U.S. "I no longer believe in a homeland that ridiculously jails its people." [Un professeur de droit koweïtien a été jugé pour blague, alors elle s'est enfuie aux États-Unis. "Je ne crois plus en une patrie qui emprisonne ridiculement ses habitants."], 2019-01-16, <https://stepfeed.com/kuwaiti-law-professor-was-put-on-trial-over-joke-so-she-fled-to-u-s-7057>

[16] La dhimma : le statut particulier des peuples non musulmans soumis à l'islam, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/la-dhimma.htm>

[17] Islam, le calvaire des apostats. Ils ont eu le courage de renier leur religion. Menacés, exilés, trahis par la gauche et par la droite, ils en paient le prix fort. Enquête [article payant], Thomas Mahler et Clément Pétreault, 04/01/2018, https://www.lepoint.fr/societe/islam-le-calvaire-des-apostats-04-01-2018-2183927_23.php

[18] la description du Paradis par Mahomet, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/la-description-du-paradis-par-mahomet.htm>

[19] L'angoisse de l'enfer chez les musulmans, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/l-angoisse-de-l-enfer-chez-les-musulmans.htm>

[21] Les TOC de Mahomet, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Les-TOC-de-Mahomet.htm>

[22] Versets du Coran et hadiths sur la lapidation, <http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/Lapidations.htm>

[23] Mohammed sws : Le Prophète modèle, http://www.islam-paradise.com/Prophete_modele_centre.php

[24] Un journaliste saoudien : Si les musulmans méprisent l'Occident « infidèle », pourquoi désirent-ils tant y vivre ? 14/01/2019, <http://memri.fr/2019/01/14/un-journaliste-saoudien-si-les-musulmans-meprisent-l-occident-infidele-pourquoi-desirent-ils-tant-y-vivre/>

[25] Concurrence des mémoires, https://fr.wikipedia.org/wiki/Concurrence_des_m%C3%A9moires

[26] 1) Exode des Juifs des pays arabes et musulmans, https://fr.wikipedia.org/wiki/Exode_des_Juifs_des_pays_arabes_et_musulmans

2) Israël envisage de réclamer plus de 250 milliards de dollars aux pays arabes ayant expulsés environ 856.000 Juifs, 06 Janvier 2019, <https://www.europe-israel.org/2019/01/israel-envisage-de-reclamer-plus-de-250-milliards-de-dollars-aux-pays-arabes-ayant-expulses-environ-856-000-juifs/>

[27] Les libres-penseurs de l'islam. "Notre haine des Juifs nous empoisonne", Hamed Abdel-Samad, 29/11/2016 [article payant], <https://www.courrierinternational.com/article/les-libres-penseurs-de-lislam-notre-haine-des-juifs-nous-empoisonne>

[28] Les raisons du déclin scientifique et intellectuel des pays musulmans, y promouvoir la science :

- 1) Réconcilier l'islam et la Science Moderne , Nidhal Guessoum, astrophysicien, Presses de la Renaissance, 2009.
- 2) Islam et science moderne : les questions qui fâchent, Nidhal Guessoum, 7 mai 2010, <https://oumma.com/islam-et-science-moderne-les-questions-qui-fachent/>
- 3) L'islam, l'évolution, l'homme et l'univers, Nidhal Guessoum, 21 mai 2010, <https://oumma.com/lislam-levolution-lhomme-et-lunivers/>
- 4) Interview de Nidhal Guessoum par Oumma.com : <https://www.youtube.com/watch?v=CS13yF4lfE8>
- 5) Les mirages scientifiques du Coran, <https://oumma.com/mirages-scientifiques-coran/>

[29] Les raisons du déclin scientifique et intellectuel des pays musulmans (suite) :

- 1) Pseudosciences islamiques, « miracles scientifiques du Coran », terre plate etc., B. LISAN, 31/03/2018, http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/Surlislam/pseudosciences_islamiques.htm
- 2) Les raisons du déclin scientifique et intellectuel du monde musulman, B. LISAN, 31/12/2018, http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/Surlislam/les_raisons_du%20declin_scientifique_et_intellectuel_du_monde_musulman.htm
- 3) Sur l'apogée et le déclin du monde arabo-musulman, B. LISAN, juillet 2017, http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/Surlislam/sur_l-apogee_et_le_declin_du_monde_arabo-musulman.htm
- 4) Dieu a raison contre la science. Ou le refus fanatique de l'esprit critique et de la culture, en particulier scientifique, chez certains musulmans, B. LISAN, 6/1/2019, http://benjamin.lisan.free.fr/jardin.secret/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/Surlislam/dieu_a_raison_contre_la_sciences.htm
- 5) La Science voilée, science et islam, Faouzia Farida Charfi (physicienne et professeur à l'Université de Tunis), Odile Jacob, 2013, 220 pages.
- 6) Faouzia Charfi : "L'islam politique ne reconnaît pas la pensée rationnelle", Rachel Mulot, 22.03.2018, https://www.sciencesetavenir.fr/fondamental/faouzia-charfi-l-islam-politique-ne-reconnait-pas-la-pensee-rationnelle_122272
- 7) Faouzia Charfi, physicienne : "l'extrémisme remet en cause l'universalité de la science", Azar Khalatbari, 24.03.2018, https://www.sciencesetavenir.fr/fondamental/faouzia-charfi-physicienne-l-extremisme-remet-en-cause-l-universalite-de-la-science_122244
- 8) Dr. Hoodbhoy (Dr. Pervez Amirali Hoodbhoy, physicien nucléaire et activiste pakistanais), interviewé par le Dr. Stefano Bigliardi, traduit de l'italien à l'anglais et paru dans la revue Newline de juillet 2017, <http://www.algerie-dz.com/forums/showthread.php?t=216657>
- 9) Le retard de la science en pays d'islam selon un physicien pakistanais (Pervez Hoodbhoy), Jean-Guy Berberat, <http://boulevarddelislamisme.blog.tdg.ch/archive/2017/08/14/un-physicien-pakistanais-analyse-le-retard-de-la-science-en-285652.html>
- 10) Une modernisation du monde arabo-musulman est-elle possible ? Une analyse sur les raisons du retard scientifique du monde arabo-musulman. Walid SAFI, Maître de conférences à l'Université libanaise, <https://www.lorientlejour.com/article/1005181/une-modernisation-du-monde-arabo-musulman-est-elle-possible.html>
- 11) Les miracles scientifiques du Coran [réfutations] - David Wood, sur YouTube, <https://youtu.be/Dlyrw6jqm4M>
- 12) Contre le concordisme, <https://www.bladi.info/threads/concordisme.45952/>

[30] La condamnation de l'apostat en islam, <https://iqri.org/la-condamnation-de-lapostat-en-islam/>

10 Annexe : Actes signifiant l'apostasie de l'islam

Aux pages 595 à 598 de la version anglaise de *“Reliance of the Traveller”*, un guide de la Charia de l'école chafi'ite, on peut lire au §08 ce qui suit (traduction libre) :

Les actes qui signifient l'apostasie de l'Islam sont entre autres :

1. Vénération d'une autre divinité
2. Exprimer l'intention de devenir athée
3. Exprimer des mots comme "Je suis Allah" ou "Allah est le tiers de trois"
4. Offenser Allah ou son messager
5. Nier l'existence d'Allah
6. Exprimer du sarcasme à propos d'Allah
7. Nier ou rajouter un verset du Coran ou toute chose pour laquelle les érudits déclarent unanimement qu'elle appartient au Coran
8. Déclarer en moquerie : "J'ignore ce qu'est la foi"
9. Répondre "Dire qu'il n'y a pas de force ou de puissance autre qu'Allah ne vous épargnera pas de la faim"
10. Quand une personne opprimée déclare : "Ceci est une commande d'Allah" et qu'un dictateur répond : "J'agis sans les décrets de Allah"
11. Dire d'un musulman qu'il est un infidèle
12. Refuser d'apprendre la profession de foi islamique à quelqu'un qui le demande
13. Dire d'un musulman ou de quelqu'un qui veut le devenir qu'il est non croyant
14. Nier le caractère obligatoire de quelque chose sur lequel il existe un consensus entre musulmans
15. Déclarer que l'un des prophètes d'Allah était un menteur
16. Se moquer de l'Islam
17. Prétendre que quelque chose se fasse sans la volonté d'Allah
18. Nier l'existence des anges ou des djinns (sortes d'esprits)
19. S'exprimer de façon sarcastique sur l'une des règles de la charia
20. Nier qu'Allah avait comme but que toute l'humanité suive le message de Mahomet comme religion

Source : *“Reliance of the Traveller”*, un guide de la Charia de l'école chafi'ite⁵². Il porte un certificat de l'université Al-Azhar du Caire, numéro 1 des universités islamiques. In « peine de mort pour les apostats », <http://www.exmusulman.org/peine-de-mort-pour-apostats.html>

11 Annexe : L'interdiction de tout questionnement sur de l'Islam et de Mahomet

Mahomet a toujours interdit toute critique, tout questionnement sur lui et religion, sous peine de mort ou d'une terrible punition :

« Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son Messager ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir » (Coran S33:36)⁵³.

« 5.101. Ô les croyants ! **Ne posez pas de questions sur des choses qui, si elles vous étaient divulguées, vous mécontenteraient.** Et si vous posez des questions à leur sujet, pendant que le Coran est révélé, elles vous seront divulguées. Allah vous a pardonné cela. Et Allah est Pardonneur et Indulgent (Coran Sourate 5 la table servie :101).
5.102. **Un peuple avant vous avait posé des questions (pareilles) puis, devinrent de leur fait mécréants**⁵⁴ ».

⁵² École d'interprétation (mādhhab) de l'islām sunnite, le shafi'isme se fonde sur les enseignements de l'imām Abū Abdallah Muḥammad ibn Idris al Shāfi'i, né en 767 en Arabie, mort en 820 au Caire. Ce théologien a joué un grand rôle dans la formation de la législation musulmane, qui s'occupe de tous les aspects de la vie publique et privée du musulman.

⁵³ C'est un verset vraiment totalitaire, prouvant que les musulmans ne sont pas du tout libres.

⁵⁴ Il est interdit se douter ou de se poser de questions sur la légitimité de Mahomet et de ses actions, en Islam.

Relaté par Al-Mughira bin Shu'ba : Le Prophète a dit : « **Allah vous a interdit (1) d'être désobéissant à vos mères, (2) d'enterrer vos filles vivantes, (3) de ne pas payer les droits pour les autres (par exemple la charité, etc.) et (4) de mendier (mendicité) et Allah a haïs pour vous (1) les vains parlers inutiles, ou que vous parlez trop sur les autres, (2) de **poser trop de nombreuses questions, (en matière de questions religieuses contestées)** et (3) de gaspiller la richesse (par l'extravagance)** », Sahih Bukhari Volume 003, Livre 041, Hadith Numéro 591.

Relaté par le greffier (clerc) Al-Mughira bin Shu'ba :

« *Muawiya a écrit à Al-Mughira bin Shu'ba : Écrivez-moi quelque chose que vous avez entendu parler du Prophète (p.b.u.h)." Donc, Al-Mughira a écrit : J'entendu le Prophète dire : « **Allah a détesté pour vous trois choses :***

1. *Les vains entretiens, (les parlers inutiles) ou que vous parlez trop ou sur les autres.*

2. *Gaspiller la richesse (par l'extravagance)*

3. *Et vous **poser trop de questions (en matière religieuse contestées)** ou en demandant à d'autres pour quelque chose (sauf en cas de grand besoin) ».*

Sahih Bukhari Volume 002, Livre 024, Hadith Numéro 555 (Voir aussi le Hadith n ° 591, Vol. III).

Nous citons, ci-après, quelques hadiths considérés comme faibles, mais que nous citons malgré tout, car allant dans le sens des versets et hadiths, ci-avant (déclarés sahih / authentiques) :

Abou Hourayra⁵⁵ (rad) dit : « J'ai entendu le Messager de Dieu (saws) dire : « *Ce que je vous ai interdit évitez-le, et ce que je vous ai ordonné de faire, accomplissez-le selon votre capacité. Car, **ce qui entraîna la perte de ceux qui vous ont précédés ce fut bien leurs questions excessives et leurs désaccords avec leurs prophètes*** » (rapporté par al-Boukhari et Mouslim)⁵⁶.

« *Le prophète (psl) a déconseillé les musulmans de **polémiquer sur ce sujet [du destin, du libre arbitre etc.] qui a causé, leur dit-il, la perte de ceux avant vous*** ». Hadith rapporté par Tirmidhi et Ibn Mâja⁵⁷.

12 Annexe : L'interdiction de toute forme d'innovation en religion

« *...Quiconque y introduit une **innovation**, que la malédiction d'Allâh, des Anges et de tous les gens soit sur lui. Allâh n'acceptera de lui le Jour de la Résurrection ni échappatoire ni compensation.* » Il dit : « Ainsi Ibn Anas dit : "*...ou quiconque ayant hébergé un innovateur [en religion]* ". » [Rapporté par Al-Boukhârî (7306), et Mouslim (1366), d'après le hadith rapporté par Anas رضي الله عنه].

« *Et qu'Allâh maudisse celui qui héberge un **innovateur** [en religion].* » [Déjà extrait, voir la marge 6, d'après le hadith rapporté par 'Alî Ibn Abî Tâlib رضي الله عنه].

« *Tout acte accompli contrairement à notre ordre est rejeté.* » (Cité par al-Boukhari,2697 et par Mouslim,1718).

« *Quiconque accomplit un acte ne faisant pas partie de notre religion, son acte est rejeté* » (Mouslim).

« *Sera rejeté tout élément étranger introduit dans notre affaire* » (Cité par Mouslim,1718).

« *Quiconque ajoute à notre affaire - c'est-à-dire à notre religion - ce qui n'en fait pas partie, verra son ajout rejeté* » (Boukhari et Mouslim).

Le Prophète (Bénédiction et salut soient sur lui) dit : « *Méfiez-vous des choses inventées car toute chose inventée est une innovation, et toute innovation est une aberration.* » (Hadith d'Irbadh ibn Sariah. Cité par Abou Dawoud, 4067).

« *[...] Les inventions sont les pires des choses. Toute invention est une innovation. Toute innovation est une aberration, et toute aberration conduit à l'enfer.* » (Cité sous cette version par an-Nassi' dans ses Sunan,3/188. Et Rapporté par Nasai dans ses Sounan n°1578 et authentifié par Cheikh Albani dans sa correction de Sounan Nasai).

⁵⁵ Mais Abou Hourayra serait probablement l'un des plus grands inventeurs de hadiths. Source : <https://islamlab.com/abou-hourayra-avoue-inventer-un-hadith/>

⁵⁶ Eviter les questions non-concrètes, <https://www.havredesavoir.fr/eviter-les-questions-non-concretes/>

⁵⁷ 4 - Comment concilier destin et libre arbitre, <http://droitmusulman.typepad.com/blog/page/855/>

Le prophète préfère des fidèles obéissants, que ceux qui combattent les gouverneurs ou les imams injustes. Il incite à tuer tous ceux qui innovent en religions (c'est à dire les réformateurs, les khariji, les dissidents et toutes les personnes qui se révoltent contre le dirigeant [musulman] autour duquel sont réunis les musulmans) :

Shaykh Al Islam Ibn Taymiyah - rahimaoullah - a dit :

« **Et les imams de l'innovation sont plus nuisible à la communauté que les gens des péchés. C'est pour cela que le Prophète a ordonné de tuer les khawarij et a interdit de combattre les gouverneurs injustes.** », Majmon 3 fatawa 7/284.

Ailleurs il a dit : « **Le Prophète a ordonné de combattre ceux qui combattent sur une religion corrompue parmi les gens de l'innovation comme les khawarij, et il a ordonné de patienter face à l'injustice des gouverneurs. Il a interdit de les combattre et de sortir contre eux.** », Majmon 3 fatawa 4/269.

Et aussi : « **Les gens de l'innovation sont pire que les gens qui pêchent par désirs de par la Sounnah et le consensus ; car le Prophète - salallahu alayhi wu salam - a ordonné de combattre les Khawarij et a interdit le combat des imams de l'injustice.** », Majmon 3 fatawa 20/104.

Selon Nafi', lorsque les médinois décidèrent de destituer Yezid ibn Mu'awiya, 'AbdAllah ibn Umar rassembla ses proches et ses enfants et leur dit : « **J'ai entendu le Prophète, sallallahu 'alayhi wa sallam, dire ((Le jour de la Résurrection, on dressera un étendard à tout traître)). Nous avons prêté serment d'allégeance à cet homme, suivant l'allégeance d'Allah et de Son Messenger. Or, je ne connais pas de trahison plus immense que de prêter allégeance, suivant celle d'Allah et de Son Messenger, puis de le combattre. Si je venais à savoir que l'un de vous a trahi ou a prêté serment (à un autre) dans cette affaire, alors cela marquerait la fin de toute relation entre lui et moi.** », Al-Bukhari 4/322.

Selon David Duquesne, journaliste : « **Depuis sa naissance l'islam est une religion de la répétition et de l'imitation qui diabolise toute forme d'innovation** ».

Toutes ces interdictions très strictes sur tout questionnement et toute innovation en religion permettaient à Mahomet d'avoir un contrôle totalitaire sur la pensée de ses fidèles. Ce qu'il voulait ... c'était leur obéissance et soumission totale. Généralement, les dirigeants des sectes font de même.

13 Annexe : Différence de statut entre homme et femme, dans l'islam

	Pour le musulman	Pour la musulmane
Nombre de conjoints	Polygamie autorisée (Légalement : 4 maxi)	Polyandrie interdite
Mariage mixte	Possible avec une non-musulmane	Interdit avec un non-musulman
Répudiation	Oui si répétée 3 fois devant 2 témoins	Interdite
Autorité parentale	Au père seulement	(Provisoirement à la mère jusqu' à 7 ans)
Héritage	1 homme = 1 part	1 femme = 1/2 part
Témoignage	1 homme = 1 témoin	1 femme = 1/2 témoin
Autorité dans le couple	Absolue	Subie
Divorce	Facile	Très difficile

Différence de statut entre l'homme et la femme sous l'islam. Source : *Les 8 points majeures*, www.islamclairet.net

Table des matières

1	Le délit de blasphème en Occident et en terre d'islam	1
2	Exemples de ce qui est « blasphématoire » selon certains musulmans.....	3

2.1	Déclarations de musulmans sur ce qui est blasphématoire, à leurs yeux	3
2.2	La fatwa contre l'écrivain algérien Kamel Daoud	5
2.3	Interdiction de faire de l'humour avec Dieu, au Koweït.....	6
2.4	Interdiction de l'athéisme, perçu commun blasphème contre Dieu.....	6
2.5	L'interdiction de la critique et du doute	7
2.6	Le délit d'islamophobie et d'essentialisation.....	7
2.7	D'autres exemples de l'intolérance de certains musulmans	9
2.8	Le délit de blasphème du dhimmi, dans le système de la Dhimma.....	10
3	Les raisons de croire à la « mission » divine et surnaturelle de Mahomet.....	10
3.1	L'énorme influence de Mahomet sur toute l'humanité	10
3.2	Le succès de la diffusion de l'islam sur tout le globe	11
3.3	La beauté poétique du Coran.....	11
3.4	L'intelligence et le génie imaginaire de Mahomet	12
3.5	La très grande confiance en lui	13
3.6	Des psychopathologies ?.....	13
3.7	Pourtant la nécessité d'un regard critique	14
4	Les causes religieuses de cette intolérance	15
5	Concurrence des mémoires victimaires.....	17
6	D'où vient l'adoration ressentie par les musulmans pour Mahomet, le Coran et leur religion	17
7	Les conséquences de cet état de fait.....	18
7.1	Le retard scientifique et intellectuel des pays musulmans.....	18
7.2	L'apartheid des femmes et des non-musulmans par les musulmans.....	20
7.3	Apartheid sexuel	20
7.3.1	Dans le Coran	20
7.3.2	Dans les hadiths	22
7.3.3	Dans la Sira (La biographie du Prophète Mahomet).....	24
7.3.4	En conclusion sur cet apartheid sexuel.....	25
7.3.5	Sur le peu de femmes d'une grande influence après l'avènement de l'islam	25
7.4	L'apartheid confessionnel (la dhimmitude)	26
7.5	La transformation des fidèles en combattants du djihad	27
8	Quelles solutions ?	29
9	Notes et bibliographie.....	29
10	Annexe : Actes signifiant l'apostasie de l'islam.....	34
11	Annexe : L'interdiction de tout questionnement sur de l'Islam et de Mahomet	34
12	Annexe : L'interdiction de toute forme d'innovation en religion	35
13	Annexe : Différence de statut entre homme et femme, dans l'islam	36